

**LES PREMIERES ANNEES DE LA
PRESENCE BELGE EN PERSE
(1887-1895)**

par

Michel DUMOULIN
Aspirant au F.N.R.S.

**A. LA NOMINATION D'UN AGENT DIPLOMATIQUE
BELGE A TEHERAN**

Entre 1887 et 1895, le monde des affaires et le gouvernement belges qui n'avaient jamais entretenu que des relations très sporadiques avec la Perse (1) s'intéressèrent de plus près à ce pays lointain.

Abbreviations : A.E.B. : Archives du Ministère des Affaires étrangères de Belgique, Bruxelles; A.G.R. : Archives Générales du Royaume, Bruxelles; A.P.R. : Archives du Palais Royal, Bruxelles; *dos.* : dossier; F.O. : Public Record Office, Londres, Archives du Foreign Office; R.S. : *Recueil Spécial des Actes, Extraits d'Actes, Procès Verbaux et Documents relatifs aux Sociétés*, Bruxelles.

(1) Un premier traité entre les deux pays, signé en 1842, fut suivi en 1857 d'une seconde convention dont les termes ne furent dénoncés par l'Iran qu'en 1928. L'Article 4 du traité de 1857 concernait la fameuse clause des 5% sur les marchandises exportées de Perse ou importées dans ce pays par des Belges. Le commerce belge ne profita pas de cette mesure. Le même traité prévoyait dans son article 7 la création de consulats belges à Téhéran, Tabriz et Bender-Bouchir. En 1858, un certain Henry, consul général de Belgique à Smyrne fut envoyé en ambassade extraordinaire à Téhéran mais une sombre affaire de trafic d'armes provoqua son rappel en Belgique. Après cet épisode fâcheux, il faut attendre 1868 pour voir nommer un agent belge en Perse. Il s'agit d'Edouard Keun, consul-général de Belgique en Perse avec résidence à Tauris, qui resta en poste jusqu'en 1872. Après cette date, plus aucun agent belge ne fut désigné et les très rares intérêts belges dans le pays furent confiés aux divers ministres de France à Téhéran. On trouvera plus de détails dans M. DUMOULIN, *La carrière diplomatique du baron Maximilien d'Erp (1868-1915)*, vol. I, Louvain, 1975, pp. 17-22 (Université Catholique de Louvain, mémoire de licence stencylé).

Ce chapitre de l'histoire de l'expansion belge dans le monde n'a pas encore fait l'objet de recherches approfondies (2). C'est cette lacune que nous voudrions partiellement combler ici.

Une réalisation concrète, la constitution à Bruxelles le 17 mai 1886 de la "Société Anonyme des Chemins de Fer et Tramways en Perse" est à la base de l'intérêt de certains milieux d'affaires belges pour cette partie du monde.

Deux bonnes années après la constitution de la société dont il vient d'être question, un arrêté royal instituait les fonctions de "consul général chargé d'une mission près le Shah de Perse". En 1890, enfin, le diplomate qui avait été commis à ces fonctions arrivait à Téhéran. Les buts de la présence belge en Perse étaient multiples. Le baron Maximilien d'Erp (3), puisque tel est le nom de ce diplomate, avait reçu mission de défendre les intérêts belges déjà existants en Perse, d'intervenir en faveur des projets élaborés pour la construction du trans-persan entre la Mer Caspienne et le Golfe Persique, et, enfin, de promouvoir l'installation de sociétés belges en Perse.

Tels sont les grands points que nous aborderons dans la première partie du présent article en essayant surtout de répondre à deux grandes questions, à savoir : quels furent, d'une part, les facteurs, et quelles furent, d'autre part, les étapes de la décision des Affaires étrangères de créer une représentation belge à Téhéran.

(2) N. CARCAN-CHANEL, "Rôle des intérêts et des ambitions économiques de la Belgique dans l'histoire de ses relations diplomatiques. 1870-1914" dans M. DELSEMME-N. CARCAN-CHANEL, *Agents diplomatiques belges et étrangers au XIXe siècle. Deux études socio-économiques*, Bruxelles (1968), pp. 83-94 (Centre d'Histoire Economique et Sociale de l'U.L.B.) a étudié superficiellement les motifs de l'ouverture d'une légation de Perse à Bruxelles. Ce sont là les uniques pages consacrées aux relations entre la Belgique et la Perse au cours de la période qui nous retient ici. Nous citerons plus loin les deux petites études de A. Destrée consacrées à la période 1900-1914.

(3) Maximilien d'Erp (Diest 1847-Marqueyssac 1936), entra dans la carrière en 1868. Attaché de légation à Rome (Saint-Siège) en 1869, puis à La Haye (1871-1875), secrétaire de légation dans le même poste d'abord (1875-1877), puis à Lisbonne (1877-1883), il passe au grade de conseiller en 1883 et retrouve avec ce grade la légation de Belgique à La Haye. En 1890, il est nommé à Téhéran en tant que consul-général, ministre résident. Ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de 2me classe à Téhéran (1892) puis à Rome (Saint-Siège) en 1895, il restera dans la capitale italienne jusqu'en 1915. Sur le personnage et sa carrière, cf. M. DUMOULIN, *op.cit.*, et du même l'article d'Erp dans *Biographie Nationale* (à paraître).

Dans une deuxième partie, nous aborderons l'étude des réalisations, et des relations entre la Belgique et la Perse au cours du séjour du baron d'Erp dans l'Empire du Shah.

*
* *
*

En 1886, un certain Fabius Boital, ingénieur français au courant des affaires de Perse (4) obtenait du Shah Nassr-ed-din (5), la concession d'une ligne de chemin de fer entre Téhéran et la ville sainte de Chah-Abdul-Azim distante d'une dizaine de kilomètres de la capitale. Boital avait en outre obtenu la concession des tramways de Téhéran.

En 1887, nous l'avons dit, une société était créée à Bruxelles au capital de 2.000.000 de francs, capital qui, comme nous aurons l'occasion de le voir plus loin sera augmenté à plusieurs reprises (6). L'article 2 de l'acte de constitution stipulait : "La société a pour objet immédiat la construction et l'exploitation de la ligne de chemin de fer dont la concession lui est apportée (...). Elle peut prendre toutes les concessions de chemin de fer ou tramways dans l'Empire de Perse, les construire et les exploiter, ainsi que leurs raccordements, même en pays limitrophes (...)" (7).

La création de cette société et l'introduction en Perse d'un moyen de communication moderne constituait un événement de tout premier plan. En effet, et la parenthèse que nous ouvrons est indispensable à la bonne compréhension du tout, la concession accordée à Boital en même temps que les perspectives qu'elle ouvrait re-

(4) Biographe du Shah (Cf. son *Nassr-ed-din, Shah de Perse. La légende et l'histoire*, Paris, 1878), Fabius Boital, ingénieur et aventurier français, connaissait depuis longtemps les problèmes persans comme en témoigne un article de sa plume : "La Perse et le chemin de fer de la Caspienne au Golfe Persique" dans *Bulletin de la Société Géographique et Commerciale de Paris*, t. V, 1883, pp. 373-379.

(5) Nassr-ed-din, né en 1831, empereur en 1848, mourut assassiné le 5 janvier 1896. Outre le petit ouvrage de Boital cité à la note précédente, cf. le témoignage de J. FEUVRIER, *Trois ans à la Cour de Perse*, Paris, 1899, et le très sévère portrait du monarque que trace N.R. KEDDIE, *Religion and Rebellion in Iran : The Tobacco Protest of 1891-1892*, Londres, 1966, pp. 9-10.

(6) Cf. l'acte de constitution de la société du 17 mai 1887 dans *R.S.*, T. XV, 1887, pp. 865-869.

(7) *Idem*, p. 865.

présente dans le contexte persan de l'époque (8) une exception importante par rapport à l'immobilisme dans lequel était maintenu le pays par la Russie et l'Angleterre (9). Certes, nous verrons que cette

(8) Devant la masse de travaux consacrés à l'Iran au XIX^e siècle, il est difficile de pratiquer un choix. Toutefois, et afin de faciliter la tâche de ceux qui souhaiteraient éventuellement revenir sur l'un ou l'autre point esquissé ici, retenons quelques titres. Du point de vue bibliographique, on verra H. FARMAN, *Iran, a selected and annotated bibliography*, Londres, 1951; G. HANDLEY-TAYLOR, *Bibliography of Iran*, 2^e éd., Londres, 1967, et V.V. BARTOL'D, *Raboty po istoriceskoj geografii i istorii Irana*, Moscou, 1971. En langue française, la bibliographie sur le sujet est squelettique. Citons le petit livre de J. BOISSEL, *L'Iran Moderne*, Paris, 1975 (*Que Sais-je ?*, no. 1617), et l'intéressant ouvrage de P. VIEILLE, *La Féodalité et l'Etat en Iran*, Paris, 1975. En anglais, on verra — d'un point de vue général — D.N. WILBER, *Iran. Past and Present*, 7^e éd., Princeton, 1974. Du point de vue géographique, cf. W.B. FISHER, *The Cambridge History of Iran*, t. II : *The Land of Iran*, Cambridge, 1968 (un volume entier sur la période des Qajar est prévu). Du point de vue économique, cf. Ch. IS-SAWI, *The Economic History of Iran. 1800-1914*, Chicago-Londres, 1971 (*Publications of the Center of Middle Eastern Studies*, no. 8), et la mise au point de N.R. KEDDIE à propos de cet ouvrage : "The economic History of Iran (1800-1914) and its Political Impact. An Overview" dans *Iranian Studies*, T. V, 1972, pp. 58-78. Ces deux titres doivent être complétés : pour la période 1895-1914 par le premier chapitre de J. BHARIER, *Economic Development in Iran : 1900-1970*, Londres-New York-Toronto, 1970; et concernant les finances de l'Empire sous les Qadjar, par M. YEKTAL, "Iranian Finances during the Qajar Period", dans *Barrasihâ ye Târikhini*, t. VIII, 1974, pp. 137-176, ainsi que par P.W. AVERY-J.B. SIMMONS, "Persia on a cross of silver : 1880-1890", dans *Middle Eastern Studies*, t. X, 1974, no. 3, pp. 259-286. Concernant les idéologies nationalistes qui ont joué dans la Perse des Qajar des dernières années du XIX^e siècle un rôle important, cf. : G.M. EGANYAN, "Enlighteners in Iran at the End of the XIXth Century", dans *Unesco International Conference on the Social and Cultural Development of the Countries of Central Asia in the XIXth and XXth Centuries (Ashkhabad 1972)*, Moscou, 1972; pp. 139-165; N.R. KEDDIE, *Religion and Rebellion....*, op.cit.; E. KEDOURIE, *Afghani and Abduh. An Essay on Religious Unbelief and Political Activism in Modern Iran*, Londres, 1965, et H. ALGAR, *Religion and State in Iran (1785-1906) : The Role of the Ulama in Qajar Period*, Berkeley-Los Angeles, 1969. Cf. aussi la récente mise au point de A.C. HESS, "Consensus or Conflict. The Dilemma of Islamic History", dans *American Historical Review*, t. LXXI, 1976, no. 4, pp. 788-799.

(9) La bibliographie sur cette question est encore plus abondante que celle sur la seule Perse. L'ouvrage fondamental, et nous en tiendrons à ce seul domaine, sur les "relations" anglo-russe en Perse, est celui de F. KAZEMZADEH, "Russia and Britain in Persia (1864-1914) A study in Imperialism", New Haven-Londres, 1968, (*Yale Russian and East European Studies*, 6). A voir aussi : P.C. TEREN-

rupture d'avec la tradition ne fut qu'apparente puisque la lutte entre les impérialismes russe et anglais à Téhéran eut raison de l'ouverture pratiquée par les hommes d'affaires belges et leurs amis.

Ceci étant, examinons plus en détail la constitution de la "S.A. des Chemins de fer et Tramways en Perse". En décembre 1886, Boital reçoit ses concessions. Démuni d'argent pour exploiter ses firmans, le Français s'abouche avec un homme d'affaires belge dont le groupe compte parmi les plus importants de l'époque. Ce groupe est celui que dirige Edouard Otlet (10), homme proche des milieux catholiques, fondateur d'un nombre impressionnant de sociétés de transport sur rail à travers l'Europe entière et en Amérique. Au rang de ces créations, il faut citer ici celles de la "Cie des Tramways de Moscou et Russie" (11), des "Tramways d'Odessa" (12) et des "Tramways de Kharkoff" (13). La présence d'Edouard Otlet en Russie est un point important dans la mesure où elle permet pour une bonne part d'expliquer que parmi les actionnaires de la "S.A. des Chemins de fer et Tramways en Perse", on rencontre des hommes d'affaires russes, et parmi eux, le plus important : L.S. Poliakov, le

ZIO, *La rivalité anglo-russe en Perse et en Afghanistan jusqu'aux accords de 1907*, Paris, 1907. Enfin, on se reportera avec profit à F. ARDULLAEV, *Iz istorii russko-iranskikh ot noshenii i angliskoi v Irane v nachale XIX.v*, Tashkent, 1971.

(10) Edouard Otlet (1842-1907), homme d'affaires belge de renommée internationale, compte effectivement parmi les brasseurs de capitaux les plus importants d'avant 1890 (cf. B.S. CHLEPNER, *Le marché financier belge depuis cent ans*, Bruxelles, 1930, p. 79). On retrouve son nom et celui de son groupe en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Autriche, en Russie, en Amérique Latine et, bien entendu, en Belgique. Sénateur catholique d'Arlon de 1894 à 1900, il fonda également l'importante société "L'Entreprise". En attendant le mémoire de licence de M. Thierry Vuylsteke que je remercie ici très chaleureusement pour les informations qu'il m'a fournies, on verra *Le Sénat Belge en 1894-1898*, Bruxelles, 1897, pp. 396-397, et sur le groupe financier : M. DUMOULIN, *op. cit.*, pp. 34-40 et 89-90.

(11) Cf. l'acte de constitution du 17 janvier 1885 dans *R.S.*, t. XIII, 1880, pp. 11-115.

(12) Cf. l'acte de constitution du 11 mai 1880 dans *R.S.*, t. VIII, pp. 517-519.

(13) Cf. l'acte de constitution du 1er avril 1883 dans *R.S.*, t. XI, 1883, pp. 626-629.

“Rotschild de Russie” (14).

Dans le contexte persan, cette association belge avec des Russes constitue évidemment une composante essentielle du problème et indique aussi de la part d’Otlet un sens aigu des réalités diplomatiques.

Une fois la société créée à Bruxelles, au moment même où commençaient les travaux à Téhéran (15), Otlet et ses amis tentèrent d’obtenir du Shah la concession d’une ligne beaucoup plus importante, la liaison Mer Caspienne-Téhéran avec éventuelle prolongation vers le Sud. C’est avec ses projets que commencèrent pour Otlet de nombreuses difficultés. Celles-ci sont de nature différentes.

En premier lieu, tant Londres que Saint-Petersbourg ne pouvaient admettre que la Perse soit dotée d’une voie de communication rapide, les Russes parce qu’ils entendent conserver au Nord du pays son caractère de “bazar russe” (16) pour satisfaire les milieux commerçants conservateurs de Moscou et de Saint-Petersbourg (17), les Anglais pour des impératifs d’ordre stratégique. On sait en effet que la partie Sud de la Perse était sous l’influence anglaise, et était considérée par Londres comme la première marche de défense de leur Empire des Indes, la seconde marche étant l’Afghanistan (18). Dès lors, et c’est dans ce sens qu’agirent toujours les représentants de

(14) Lazare Salomonovitch Poliakov (Dubrowna 1842-Paris 1913) fonda plusieurs banques à Moscou à partir de 1873. Contrairement à ce qu’écrit F. Kazemzadeh (*op.cit.*, pp. 199-200), s’il est exact que le banquier avait ses entrées dans les hautes sphères politiques russes (il reçut d’ailleurs un titre de noblesse, cf. s.v. dans *Encyclopedia Judaica*, t. XIII, Jerusalem, (1971), p. 842), il est toutefois faux qu’il fut “one of the few Jews to have been granted the rank of privy councillor” puisque c’est son frère Samuil qui exerça cette fonction. Sur la famille Poliakov, cf., outre les titres déjà cités : S. WININGER, s.v. dans *Grosse Jüdische National Biographie*, t. V, Leipzig, (1931), pp. 58-59, et *The Universal Jewish Encyclopedia in ten Volumes*, t. VII, New York, (1948), pp. 579-580. Le surnom attribué à Poliakov et que nous reprenons ici est utilisé par le Général T. Gordon, ancien attaché militaire britannique à Téhéran, dans une note adressée au baron J. Reuter en janvier 1894. Cf. F.O. 539/48, de Reuter au Président du Conseil d’Administration de l’ “Imperial Bank of Persia”, Paris, 1er février 1894.

(15) A.G.R., *Fonds Otlet*, liasse 4, Otlet à Barbanson, (s.l.), 3 juin 1887 (copie).

(16) A.E.B., dos. 2 889 II, d’Erp à Caraman Chimay, Teheran, 10 décembre 1891.

(17) Cf. F. KAZEMZADEH, *op.cit.*, p. 175.

(18) Cf. sur toute cette question : R.L. GREAVES, *Persia and the Defense of India (1884-1892). A study in the Foreign Policy of the Third Marquis of Salisbury*, Londres, 1959 (University of London Historical Studies, 7).

Londres et de Saint-Petersbourg en Perse, si l'une des deux nations tentait d'obtenir pour elle la concession d'une ligne de chemin de fer ou tout autre avantage, le représentant de la nation adverse s'empresait d'exiger à son profit un avantage analogue. Cette politique de l'escalade paralysait le pays et était accompagnée d'une variante que l'on rencontre surtout du côté russe. Cette variante que nous qualifierons de "politique du pire" consistait à dénoncer les projets de ses propres ressortissants, leur déniait même parfois l'appartenance à leur nationalité avec la ferme intention de faire volte face en cas de réussite (19).

En d'autres occasions, les Russes et les Anglais s'en remirent aussi à la possibilité d'utiliser le pavillon d'une nation neutre. Au cours des années qui nous retiennent ici, ce pavillon fut souvent celui de la Belgique. Otlet, ses associés, le baron d'Erp, et enfin le ministre des Affaires étrangères lui-même, profitèrent d'ailleurs de cette qualité (20).

Un deuxième type de difficulté tombe sous le sens. En effet, la perspective de pouvoir construire une ligne aussi importante que le trans-persan ne séduisait pas uniquement le groupe Otlet. Entre 1887 et 1890, pour nous en tenir à cette très brève période, plusieurs groupes financiers russes, anglais, français, et belges s'intéressèrent à l'affaire. Si tous échouèrent, c'est au premier chef parce qu'ils ne parvinrent pas à tourner les obstacles dressés par la politique de l'Angleterre et de la Russie en Perse mais aussi parce que le projet excita les convoitises et les manoeuvres politico-financières.

Mais revenons-en pour le moment aux projets d'Edouard Otlet. Au cours d'une réunion qui eut lieu à Ostende en juin ou juillet 1887, le financier bruxellois et ses amis rencontrèrent des hommes d'affaires français dont Emile Francq. L'entrevue porta sur l'éventualité d'une association dont les termes — semble-t-il — étaient les suivants : le groupe Otlet ayant obtenu le monopole du tabac en

(19) F.O. 539/48, Sir Drummond Wolff à Salisbury, Teheran, 25 avril 1890 (most secret and confidential).

(20) Outre les exemples cités dans le présent article, cf. le livre important de H. LADEMACHER, *Die belgische Neutralität als Problem der europäischen Politik. 1830-1914*, Bonn, 1971. Voir aussi, dans le cas bien particulier des intérêts belges en Perse : A.E.B., *Conférences du Baron Lambert au Prince Albert, T. III, farde 5, Perse*.

Perse (21) le cédait au groupe français qui l'aiderait à réunir le capital nécessaire à la construction de la ligne projetée (22).

Au cours du mois d'août, Otlet et Francq poursuivirent les pourparlers mais de nombreux éléments étaient intervenus. En effet, dans l'été de 1887, un "groupe de notables persans" chercha sur différentes places financières européennes à obtenir un emprunt de 200.000.000 afin de mettre en chantier une première ligne de 25 kilomètres entre la Mer Caspienne et Amal avant de poursuivre les travaux jusqu'à Téhéran. La concession de ce dernier tronçon n'avait pas encore été accordée mais le groupe de notables se faisait fort de l'obtenir du Shah (23). Les menées des Persans en Europe, inquiétèrent d'abord, fâchèrent ensuite Edouard Otlet qui à juste titre considérait que ces démarches pour le moins légères affolaient le marché financier déjà fort sensible. Otlet informa Francq de son intention "de ne plus bouger dans les affaires de Perse tant que les farceurs (...) ne seront pas catégoriquement désavoués" (24). Dans le même temps et comme pour compliquer plus encore une situation déjà difficile, les journaux de Russie annonçaient que la concession Mer Caspienne-Téhéran était accordée à des Russes (25).

Les tergiversations d'Edouard Otlet exaspéraient le groupe français qui laissa entendre à son associé potentiel qu'il envisageait de mettre un terme aux négociations en cours (26). Ce fut toutefois le financier bruxellois qui prit l'initiative en écrivant à Francq le 14 août 1887 : "Le charme est rompu et nous n'avons plus le feu sacré" (27).

Comme on le constate, les projets belges touchant aux affaires de Perse étaient fort mal engagés. A Saint-Petersbourg, le gouverne-

(21) A.G.R., *Fonds Otlet*, liasse 4, Otlet à Francq, Ostende, 7 août 1887 (copie). Nous ne pouvons entrer ici dans les détails du monopole du tabac. L'allusion d'Otlet à la propriété de cette concession trouve un écho en 1890, quand le financier bruxellois fera référence au Major Talbot à propos de l'appui que ce dernier devait lui fournir à Londres. Or, ce major Talbot fut précisément celui qui, selon la tradition (cf. N.R. KEDDIE, *Religion and Rebellion...*, *op.cit.*), obtint le premier la concession. Il se pourrait donc que la tradition se trompe et que ce soit bien Otlet qui le premier posséda ce firman important.

(22) *Ibidem.*

(23) A.G.R., *Fonds Otlet*, liasse 4, Otlet à Francq, Ostende, 5 août 1887 (copie).

(24) *Ibidem.*

(25) *Ibidem.*

(26) A.G.R., *Fonds Otlet*, liasse 3, Otlet à Francq, Ostende, 8-9 août 1887 (copie).

(27) *Idem.*, Otlet à Francq, Ostende, 14 août 1887 (copie).

ment russe que tous ces bruits inquiétaient, décida de passer à l'action. En septembre le Shah adressait au Prince Dolgouroukov, ministre du Tsar à Téhéran, un firman dans lequel il s'engageait à "ne donner aucune instruction ou concession pour le construction de chemins de fer ou canaux à des compagnies de nations étrangères avant d'en avoir conférer avec Sa Majesté l'Empereur [de Russie]" (28).

Entre le moment de la rupture d'avec Francq et le firman du Shah, Otlet avait décidé d'adopter une nouvelle attitude dans les affaires de Perse. En premier lieu, le financier avait décidé de remplacer Fabius Boital dont on contestait la compétence si pas l'honnêteté de la gestion à Téhéran (29) par Fernand Guillon d'abord (30), par un jeune ingénieur belge ensuite, inspecteur des Tramways de Moscou et de Russie : Edouard Denis (31). En deuxième lieu, comme l'expliquait Otlet à Eugène Bourson (32); 'Dans ce moment nous ne voulons faire en Perse qu'une seule chose, à savoir construire vite et bien la concession que nous possédons afin d'avoir des droits in-

(28) Cf. le texte du firman dans F. KAZEMZADEH, *op.cit.*, pp. 195-196.

(29) A.G.R., *Fonds Otlet*, liasse 3, Otlet à Guillon, Ostende, 9 août 1887 (copie). Otlet, déjà inquiet, avait été alerté par de Zaitchenko, consul de Perse à Moscou, et actionnaire de la "S.A. des Chemins de Fer et Tramways en Perse".

(30) Fernand Guillon, ingénieur français (?), suivit Otlet sur tous les théâtres d'opération de ce dernier. On le retrouve en effet en Italie et en Espagne avant de le rencontrer à Téhéran en 1887. Il quitte la capitale de la Perse le 2 juin 1887 (cf. A.G.R., *Fonds Otlet*, liasse 4, Otlet à Graziadei, (s.l.), 3 juin 1887 [copie]), et rentre en Europe. Au cours de l'été, il est à l'Ile du Levant. Retourné en Perse en 1888, il revient en Belgique en juillet ou en août de la même année. La gestion des affaires fut ensuite confiée à Edouard Denis. Sur les activités de Guillon à Téhéran, cf. *S.A. des Chemins de Fer et Tramways en Perse. Assemblée Générale du 4 juin 1888. Rapport*, Bruxelles, Guyot, 1888, p. 4.

(31) Edouard Denis, ingénieur (ULB, 1884), devint inspecteur des Tramways de Moscou et de Russie en 1887. Nommé directeur d'exploitation à Téhéran la même année, Denis chercha aussi à obtenir des concessions industrielles. Celles qu'il obtint lui furent reprochées par le groupe Otlet qui l'accusa de trop veiller à ses intérêts personnels. Denis cessa ses fonctions au sein de la société au mois de mai 1892. Edouard Denis mourut à Paris en 1936. En attendant notre notice (en préparation) dans la *Biographie Nationale*, cf. Commission de la Biographie Nationale, *Liste provisoire à l'usage des collaborateurs, lettre D*, Bruxelles, 1964, p. 57.

(32) Né à Bruxelles le 15 juillet 1841, membre du groupe Otlet, ingénieur. Cf. *Biographie Nationale. Dictionnaire des Ecrivains belges ou catalogue de leurs publications (de 1830 à 1880)*, t. I, Bruxelles, 1886, pp. 144-145.

contestables à tout le bon vouloir du gouvernement en vue d'autres concessions" (33).

S'en tenant à cette sage décision, Otlet ne tenta plus grand'chose de sérieux dans l'optique d'une concession importante avant la fin de l'année 1888. Par contre, cette même année 1888 voit s'échafauder d'autres projets dans le chef d'hommes d'affaires russes. Ces projets sont ceux d'Osipov au mois de janvier, de Khomiakov et Palahkovskii qui se proposaient de travailler avec la Banque Parisienne d'Escompte qui apporterait 300.000.000 de francs à l'entreprise. Ce projet né au Printemps fut momentanément abandonné à l'Automne. Nous le retrouverons (34).

Comme signalé ci-dessus, Edouard Otlet revint dans le parcours dans les derniers mois de 1888. Après être intervenu personnellement auprès du ministère des Affaires étrangères à Bruxelles (35), le financier bruxellois et Fernand Guillon rencontrèrent à Paris Nazar Aga, Ministre de Perse dans la capitale française (36). Nazar Aga avait promis d'intervenir à Téhéran. En deuxième lieu, le premier ministre du Shah, Emin Sultan, personnage favorable aux projets belges, avait donné à Edouard Denis l'assurance formelle que la concession de la "grande ligne" serait accordée à Otlet (37). Enfin, les Anglais ayant réussi à obtenir deux concessions importantes, l'une dans le Sud de la Perse, l'autre à Téhéran (38), les Russes avaient une revanche à prendre (39). Le moment était propice pour entreprendre de nouvelles démarches. Fernand Guillon sachant que Poliakov était lui aussi plein de détermination (40) lui écrivit en insistant sur la nécessité de se servir du pavillon belge afin d'amadouer les différentes instances et tenter une démarche "en haut lieu" à Saint-Petersbourg (41). En dé-

(33) A.G.R., *Fonds Otlet*, liasse 3, Otlet à Bourson, Ostende, 16 août 1887 (copie).

(34) F. KAZEMZADEH, *op.cit.*, pp. 185 et sv.

(35) Cf. *infra*.

(36) A.G.R., *Fonds Otlet*, liasse 4, F. Guillon à Poliakov, (s.l.), 29 novembre 1888.

(37) *Ibidem*.

(38) Il s'agit des concessions accordées pour la navigation sur le fleuve Karun et l'établissement d'une banque nationale de Perse à Téhéran. Cf. F. KAZEMZADEH, *op.cit.*, pp. 209-211, et H. DRUMMOND WOLFF, *Rembling Recollections*, t. II, Londres, 1908, p. 344.

(39) Cf. *Correspondance diplomatique de M. de Staal (1884-1900)*, t. II, Paris, 1929, p. 244.

(40) cf. n. 36.

(41) A.G.R., *Fonds Otlet*, liasse 4, Guillon à Poliakov, (s.l.), 1er décembre 1888.

cembre 1888, le banquier moscovite, préférant deux assurances plutôt qu'une, remettait au ministère des Affaires étrangères à Saint-Petersbourg un important *Memorandum* dans lequel il proposait deux solutions pour la construction de la ligne Mer Caspienne-Téhéran : soit la constitution d'une forte association exclusivement russe, soit la création d'un consortium avec la société belge déjà existante. Poliakov insistait en outre sur le climat favorable à l'entreprise et réclamait l'appui de son gouvernement (42). Le banquier moscovite n'obtint pas de réponse précise car les rumeurs concernant les intentions d'Otlet inquiétaient Saint-Petersbourg (43).

Au Printemps de l'année 1889, l'affaire connut de nouveaux développements. Le 25 mars en effet, le Shah accorda un nouveau firman aux Russes. L'autographe du monarque persan stipulait qu'il réservait aux seuls Russes, et cela pour une période de quatre années, le droit de construire des chemins de fer en Perse (44). Après tant de rebondissements, la question fut mise en veilleuse pour une période de plusieurs mois à l'occasion du voyage de Nassr-ed-din en Europe dans l'été de 1889.

Ce répi va nous permettre de passer au second point inscrit à notre programme, à savoir l'examen des différentes phases du processus de la décision qui, entre 1887 et 1890, devait mener Bruxelles à être représentée en Perse. Dans cette optique, nous avons cru utile de distinguer trois étapes dans l'itinéraire de la décision, à savoir : 1) une décision informelle, 2) une décision formelle, et 3) une décision opérationnelle.

(42) Cf. A.L. POPOV, "Stanitsa iz istorii russkogo imperializma v Persii", dans *Mezhdunarodnaia Zhizn*, 1924, no. 4-5, pp. 133-134 et 137-138.

(43) A.E.B., *Correspondance Politique, Légations, Russie*, t. XVIII, Pitteurs Hiegaerts à Caraman Chimay, Saint-Petersbourg, 2 janvier 1889. Cf. aussi A.E.B., dos. 2 889 I, *Journal de Saint-Petersbourg*, 2 janvier 1889.

(44) Autographe du 25 mars 1889. Cf. F. KAZEMZADEH, *op.cit.*, p. 217.

1) La décision informelle (août 1888)

Comme s'en plaignait Edouard Otlet lui-même (45), et comme s'en faisaient les accusateurs certains parlementaires dont Léon d'Andrimont, député libéral, quand l'occasion s'en présentait, notre système consulaire tel qu'il existait depuis le règne de Léopold Ier, avait fait son temps et il devenait nécessaire d'y apporter une réforme profonde (46). Si nous faisons allusion à ce problème, sans que ce soit le lieu ici de le développer, c'est qu'il permet d'expliquer pour une bonne part la lenteur du processus qui allait déboucher sur la décision de nommer un représentant belge en Perse.

En effet, comme nous le précisons, le processus connaît trois phases. La première se situe au mois d'août 1888 quand le Département des Affaires étrangères arrêta le principe d'une représentation belge à Téhéran. Cependant, comme dans tout processus de décision, l'idée germe bien longtemps parfois avant que l'on en parle en pleine lumière. Dans le cas de la Perse, on en entendit parler à Bruxelles dès le mois de mai 1887 quand notre consul général dans les Indes Britanniques, Pety de Thozée (47) informa Bruxelles qu'un certain Polakov (sic) négociait la concession d'une ligne Téhéran-Mer Caspienne avec les ministres du Shah, que des Belges faisaient de vigoureux efforts pour obtenir la même concession, et enfin que "des personnes autorisées prétendent (...) que des préoccupations politiques pourraient faire valoir des influences qui ne seraient ni Russes ni Anglai-

(45) A.G.R., *Fonds Otlet*, liasse 3, Otlet au baron Sadoine, (s.l.), 19 septembre 1887 (copie) : "Notre corps consulaire devrait être composé exclusivement de consuls de carrière largement rétribués. Or comme vous le dites, quand on rencontre un consul belge dans l'Orient ou dans l'Extrême Orient, il a généralement été choisi parmi les commerçants étrangers faute de Belges, et ces agents n'ont vraiment aucun intérêt à protéger notre industrie contre celle de leurs compatriotes". Otlet poursuivait et terminait en se plaignant de n'avoir rencontré en Perse ni ministre ni consul belge.

(46) Sur le système consulaire sous Léopold Ier, cf. J. WILLEQUET, "Un facteur d'expansion commerciale : le système consulaire sous Léopold Ier", dans ARSOM, *Bulletin des Séances*, 1964, no 4, pp. 805-836. Sur les accusations de Léon d'Andrimont et du comité spécial créé par l' "Association des Ingénieurs et Industriels", cf. *Annales Parlementaires. Session 1888-1889 : Chambre*, t. II, Bruxelles, 1889, pp. 389-395, et 397-405.

(47) Sur Pety de Thozée (1828-1912), député, consul général à Bombay, Sao Polo et Sofia, cf. A.E.B., *dos. personnel 1772*, et Diogène. *Annuaire Internationale des Personnalités : France-Belgique*, Paris, 1913, p. 958.

ses. Si cela est vrai, concluait le consul général, c'est sur un terrain solide pour elle (...) que notre industrie engagerait la partie" (48).

Cette information demeura sans effet pendant plusieurs mois puisqu'il faut attendre un rapport du ministre de Belgique à Londres, le baron Henri Solvyns (49), en date du 13 août 1888, pour connaître enfin une réaction de Bruxelles. Une note en marge de ce document précisait en outre, et le détail est important, que la Division du Commerce et des Consulats, désirait un extrait car un "consulat rétribué sera créé sous peu en Perse" (50). En fonction de ce document et de celui auquel nous allons faire allusion à présent, il est légitime de dire que la décision informelle du Département date des premiers jours du mois d'août 1888.

Le 10 août, en effet, Lucien de Cazenave qui venait d'être nommé consul général de Belgique au Guatemala (51), attendant de gagner son nouveau poste, remettait une note sur la Perse à L. Capelle, directeur à titre personnel du Commerce et des Consulats. La note du consul général, après avoir rapidement envisagé la production et le commerce de la Perse, s'arrêtait assez longuement au rôle de la Société des Chemins de fer et Tramways en Perse : "Ce sont des Belges, écrivait Cazenave, qui sont à la tête de cette entreprise et ce sont nos usines qui ont fourni le matériel. Cet événement est le commencement d'une ère nouvelle de progrès et le prélude de l'établissement de lignes internationales qui doivent relier la Perse à l'Europe. Les promoteurs de ce chemin de fer sont en instance auprès du Shah pour obtenir la concession d'une voie ferrée de 1.300 kilomètres reliant la Mer Caspienne au Golfe Persique. Si cette vaste entreprise se réalise au profit de nos compatriotes, nous verrons s'ouvrir non

(48) A.E.B., dos. 2889 I, Pety de Thozée à Caraman Chimay, Bombay, 27 avril 1887, et *The Times of India* du 16 mars 1887.

(49) Sur le baron Henry Solvyns (1817-1894), ministre de Belgique à Londres de 1878 à sa mort, cf. G. BRAIVE-I. MONDOVITS, *Le corps diplomatique et consulaire belge en Italie. 1830-1914. Répertoire bio-bibliographique dans Risorgimento*, t. XIII, 1970, no. 1, pp. 67-69.

(50) A.E.B., dos. personnel 402 I, Solvyns à Caraman Chimay, Londres, 13 août 1888, et *The Morning Post* du 13 août 1888.

(51) Lucien de Cazenave (1843-1894), ingénieur civil, consul à Zanzibar et au Guatemala, poste dans lequel il ne se rendit pas étant malade. En disponibilité (1889), il reprit pourtant du service en 1892. Cf. A.E.B., dos. personnel 1 097 et A. CAMUS, s.v. dans *Biographie Nationale*, t. XXXIX, Bruxelles, 1956, col 433-434.

seulement de nouveaux débouchés à l'activité et à l'industrie de notre pays, mais encore un champs immense des plus favorables, à l'émigration. La Perse mériterait donc à tous égards, de fixer particulièrement l'attention du Gouvernement de la nécessité, en présence des influences russe et anglaise qui se disputent les richesses et peut-être la possession de ce pays, d'y avoir la Belgique représentée afin qu'un appui officiel et efficace puisse être accordé aux Belges énergiques et de valeur qui n'ont pas hésité à exposer et leur existence et leurs capitaux pour montrer aux Persans ce que peut la Belgique" (52).

Nous avons développé ailleurs des considérations quant aux rapports probables entre Cazenave et le groupe Otlet, considérations que faute de place, nous ne pouvons reproduire ici (53).

Enfin, un dernier document nous paraît intéressant à citer ici. Il émane d'un Belge fixé à Téhéran depuis 1875 environ, le Général baron de Norman et d'Audenhove (54), générale de brigade dans l'armée persane, haut fonctionnaire au Ministère des Affaires étrangères de ce pays. Après avoir affirmé que la concession accordée à Boital le fut grâce à son intervention (55), le baron de Norman explique qu'il conviendrait d'envoyer à Téhéran "une mission ou ambassade extraordinaire et temporaire" (56). Cette formule de représentation sera aménagée par le Département dans sa décision de septembre 1889 mais il demeure que le principe en est contenu dans la lettre de ce belge, général au service de la Perse.

2) La décision formelle (septembre 1889)

La note que nous avons rencontrée en marge de la dépêche de

(52) A.E.B., *dos. personnel* 402 I, Note du 10 août 1888. Une annotation en marge précise que le document est à classer dans un nouveau dossier "Consulat en Perse (Téhéran)".

(53) Cf. M. DUMOULIN, *op.cit.*, pp. 42-46.

(54) Le baron Jean de Norman et d'Audenhove (Ghlin 1841-Moscou 1896) mériterait des développements importants quant à son rôle en Perse à partir des années 1873-1874 en tant qu'ingénieur d'abord, que militaire ensuite, que diplomate enfin.

(55) C'est ce qu'écrivait *L'Etoile Belge* du 7 juin 1888.

(56) A.E.B., *Papiers Lambermont, Série Chronologique*, 1885-1888, no. 319, de Norman à Lambermont, Téhéran, 17 août 1888.

Solvyns permettait de croire que la décision de créer une représentation en Perse tomberait rapidement. Il n'en fut rien puisque le 17 décembre 1888, Edouard Otlet s'adressait personnellement au ministre des Affaires étrangères pour réclamer une représentation belge à Téhéran. La formule préconisée par le financier bruxellois était fort proche de celle défendue par le baron de Norman (57). Mais la formule d'un consul diplomate ne satisfaisait pas la direction politique du Département comme en témoigne une note de la main de Léopold Orban en date du 14 janvier 1889, note dans laquelle le Directeur politique déclarait que sa Division "ne pouvait voir qu'avec plaisir créer un nouveau débouché pour le corps diplomatique. Quant à une mission consulaire, cela ne la regarde pas mais son opinion est bien connue au sujet d'une mission mixte, c'est-à-dire un consul diplomate et c'est dire qu'elle ne pourrait préconiser la solution amphibie qui termine la lettre de M. Otlet" (58).

Un mois après la rédaction de cette note, on entendit enfin parler officiellement de la création d'un consulat à Téhéran. Le 14 février, en effet, le ministre des affaires étrangères annonçait la création d'un consulat rétribué en Perse (59). Cette décision était certes importante mais nous savons qu'il faudra encore attendre sept mois avant que ne soit signé l'arrêté royal relatif à ce poste. En outre, le ministre avait annoncé la création d'un consulat rétribué et nous savons que la formule de septembre 1889 sera celle d'un consul général chargé d'une mission avec accréditation en tant que ministre résident. C'est donc que d'autres facteurs intervinrent qui modifièrent la nature de la décision. Nous avons relevé deux facteurs importants qui sont la visite impromptue du Shah en Belgique et la décision du cabinet de La Haye de créer un consulat général à Téhéran. Par contre, et afin de prévenir toute objection, nous nous expliquons en note sur le facteur de la décision qu'aurait pu représenter la parti-

(57) A.E.B., *dos. personnel* 402 I, Otlet à Caraman Chimay, Bruxelles, 17 décembre 1888. N. CARCAN-CHANEL, *op.cit.*, p. 84 écrivait à propos de cette démarche que "sans préjuger de l'influence de cette requête, sans doute ne fut-elle pas étrangère à la création de ce poste diplomatique".

(58) *Idem.* "Note de A pour B", 14 janvier 1889.

(59) Cf. *Annales Parlementaires. Session 1888-1889 : Chambre*, t. II, Bruxelles, 1889, p. 390.

icipation de la Perse à la conférence anti-esclavagiste de Bruxelles (60).

En premier lieu, il convient donc de retenir la visite du Shah de Perse en Belgique. Cette visite n'avait pas été prévue au programme de la tournée européenne du Shah à raison du deuil qui frappait la Cour de Belgique (61). Cette visite décidée rapidement fut mi-officielle, mi-officieuse. Le Shah visita, venant des Pays-Bas, les usines Cockerill à Seraing, la station thermale de Spa, et les installations portuaires d'Anvers. C'est d'ailleurs à Anvers que le souverain s'embarqua pour se rendre en Angleterre. Au cours de son très bref séjour en Belgique, le Shah adhéra en outre à l'Union Internationale des Tarifs, adhésion dont on attribua le mérite à Maurice de Ramaix, jeune diplomate belge attaché à l'Administration Centrale des Affaires étrangères à Bruxelles que le Département allait bientôt désigner pour Téhéran (62).

Mais cette visite du Shah en Belgique, visite certes importante, n'est pas l'unique facteur à prendre en considération car si tel avait été le cas, la décision serait tombée immédiatement afin de permettre au diplomate désigné d'être rendu en Perse en profitant du voyage de retour du Shah, solution intelligente et très diplomatique que le gouvernement néerlandais avait adoptée.

En effet, l'opportunisme de La Haye avait résolu avec diligence le

(60) La Conférence antiesclavagiste de Bruxelles inaugura ses travaux le 18 novembre 1889. Les puissances signataires de l'acte final de la Conférence de Berlin auxquelles s'ajoutèrent la Perse et Zanzibar prirent part aux délibérations. L'invitation officielle à participer aux travaux de la Conférence fut adressée aux participants le 24 août 1889 mais, et ceci nous permet de dire que ce facteur ne joua pas dans la décision de Bruxelles qui nous occupe, l'invitation adressée à la Perse date quant à elle du 23 octobre. En outre, cette invitation fût due à l'intervention de Londres puisque Lord Vivian écrivait à Lambermont (Bruxelles, 7 octobre 1889) que "Lord Salisbury à l'intervention de Sir Drummond Wolff verrait avec plaisir la Perse à la table de conférence". Cf. A.E.B., *Conférence Antiesclavagiste. Préliminaires*, t. II.

(61) Il s'agit du deuil de l'Archiduc Rodolphe de Habsbourg. Sur le voyage du Shah, cf. A.E.B., *dos. 10 300/III, Caraman-Chimay à X.*, Bruxelles, 4 juillet 1889 (minute). On trouvera au même dossier une note de 7 pages, résumant la visite de 1889, rédigée à l'intention des responsables du séjour du Shah en Belgique en 1900.

(62) A.E.B., *dos. personnel*, 402 I, Rapport au Roi, Bruxelles, 16 septembre 1889.

problème de sa représentation près la Cour de Téhéran (63). Le consulat existant à Bander-Bouchir était supprimé et remplacé par un consulat général avec des attributions diplomatiques dans la capitale persane. Le débat parlementaire qui se déroula à La Haye fut fidèlement rapporté à Bruxelles par le ministre de Belgique dans la capitale néerlandaise. La solution mixte arrêtée par les Etats-Généraux avait toutefois été fortement combattue par quelques députés comme le signalait le baron d'Anethan dans une dépêche du 20 juillet. Cette faction de députés hostiles craignait en effet que les Pays-Bas en désignant un consul diplomate aillent au devant de graves difficultés avec Londres et Saint-Petersbourg (64).

Ces différents facteurs agissant, Léopold II signa le 19 septembre 1889 l'arrêté royal désignant Maurice de Ramaix consul général, chargé d'une mission en Perse avec des lettres de créance de ministre résident.

3) La décision opérationnelle (septembre 1889-mai 1890)

On aura constaté qu'entre le moment de la décision formelle du 19 septembre 1889 et l'arrivée de Maximilien d'Erp à Téhéran le 14 mai 1890, un nouveau délai de huit mois s'est écoulé, et que ce n'est pas le diplomate désigné en première instance qui remplira la fonction.

Nous ne nous arrêterons pas aux détails de l'affaire qui voit de Ramaix offrir "sa démission de son grade dans le corps diplomatique et de son emploi" et la nomination du baron Maximilien d'Erp qui depuis septembre 1889 réclamait très vigoureusement ce poste à

(63) Les Pays-Bas avaient surtout des intérêts sucriers à défendre. Cf. la dépêche de Hartsen (ministre néerlandais des Affaires étrangères) à Van Bijlant (ministre des Pays-Bas à Londres), La Haye, 22 juin 1889 citée par J. WOLTRING (dir.), *Bescheiden betreffende de buitenlandse politiek van Nederland 1848-1919. Tweede Periode 1871-1898*, t. IV (1896-1890), La Haye, 1968, pp. 503-504 (no. 334). Sur les discussions aux Etats-Généraux, cf. A.E.B., *dos. personnel* 402 I, d'Anethan à Caraman-Chimay, La Haye, 6, 9 et 27 mars, 21 juin, 20 juillet, 9 août, et 28 septembre 1889.

(64) A.E.B., *dos. personnel* 402 I, d'Anethan à Caraman Chimay, La Haye, 20 juillet 1889.

Bruxelles. Les détails de cette affaire sont secondaires ici (65). En revanche, il est plus intéressant d'examiner la période qui s'étend de la nomination du baron d'Erp le 28 janvier 1890 à son départ de La Haye pour la Perse le 15 avril.

Deux points retiendront notre attention : la tournée commerciale du diplomate à travers la Belgique dans l'intention de sonder les intentions des commerçants et des industriels belges à l'égard de la Perse et en deuxième lieu la question de savoir d'une part à quel point en était parvenue la question des chemins de fer, et d'autre part si le baron d'Erp partit pour la Perse avec des instructions précises de la part du roi.

Au mois de mars 1890, le baron d'Erp effectua donc une tournée commerciale à travers la Belgique. Le 28 février le *Moniteur Belge* avait publié en avis annonçant que "les industriels et exportateurs belges qui seraient désireux d'entrer en relation avec M. le baron d'Erp pourront le rencontrer au gouvernement provincial à Bruges, Bruxelles, Anvers, Mons, etc...". Deux jours auparavant, le Département avait adressé à tous les gouverneurs de province une lettre circulaire les priant de mettre une salle du gouvernement provincial à la disposition du diplomate (66).

Ce type de tournée commerciale est rare dans notre histoire diplomatique mais on en connaît toutefois un autre exemple, celui de la tournée de Pety de Thozée en 1887 (67).

C'est le 6 avril que le baron d'Erp fit rapport au Département. Les résultats étaient peu encourageants. Jugeons-en. Personne ne se présenta au rendez-vous à Arlon (68), des demandes saugrenues furent exprimées à Bruxelles (69), quelques contacts, sans plus, furent pris à Bruges, Gand et Namur (70). La seule ville où quelque chose d'intéressant soit à signaler est Mons. Deux ingénieurs des Verreries

(65) Cf. M. DUMOULIN, *op.cit.*, pp. 60-66.

(66) Cf. A.E.B., *dos. personnel* 402 I, Caraman Chimay aux différents gouverneurs de province, Bruxelles, 26 février 1890 (minute).

(67) Cf. A.E.B., *dos. personnel* 1172, note de décembre 1895.

(68) A.E.B., *dos. personnel* 402 I, d'Erp à Caraman Chimay, La Haye, 6 avril 1890 : "Il en est toujours de même m'a dit le Gouverneur M. de Gerlache".

(69) *Ibidem*. Le père d'Edouard Denis lui demande d'accompagner sa fille à Téhéran.

(70) *Ibidem*. A Gand, d'Erp rencontre des représentants du secteur textile; à Bruges, les représentants des fonderies de Jaegher, et à Namur, des représentants de l'industrie de la fonte, du ciment, et du verre.

de Lodelinsart demandèrent en effet "à être renseignés sur les articles de verrerie d'une consommation journalière en Perse, le prix de vente, et si l'établissement d'une gobeletterie en Perse serait opportun" (71). La réponse de d'Erp concernant l'établissement d'une gobeletterie est intéressante à noter. En effet, le diplomate écrivait "M. Denis, ingénieur belge (...) ayant obtenu la cession de trois firmans lui concédant le monopole du sucre, de la verrerie et des bougies, il est trop tard pour penser à l'érection d'une usine en Perse [car] M. Denis a vendu ses trois firmans à une société anglaise il y a quelques jours pour 400.000 francs payés comptant et 500.000 francs en actions de sociétés à fonder" (72).

Ce que d'Erp n'apprit que plus tard, c'est que le contrat entre Denis et la Société britannique ayant été déclaré nul et non avenue (73), l'ingénieur belge revendit ses firmans de concessions à des hommes d'affaires bruxellois. Ces concessions furent à l'origine des tentatives concrètes de l'industrie belge en Perse.

Comme annoncé, il nous reste à présent à esquisser rapidement les péripéties de la question des chemins de fer à la fin de l'année 1889 et au début de l'année 1890 avant d'essayer de répondre à la question de savoir si d'Erp partit pour Téhéran avec des instructions précises du Roi.

A la fin de 1889, un projet fut échafaudé pour la construction d'une ligne Djoulfa-Golfe Persique, ligne à construire moitié par les Russes, moitié par les Anglais. Mais ce projet avorta très rapidement (74).

Le ministre d'Angleterre à Téhéran élaborait alors un plan fort audacieux. Il s'agissait de constituer une société en pays neutre et de garantir l'entreprise trans-persan tant de la part de la Russie que de l'Angleterre et de la Perse. En janvier, l'ambassadeur anglais entretint E. Denis de ce plan et le pria d'en informer Otlet en proposant en

(71) *Ibidem.*

(72) *Ibidem.*

(73) Cf. A.E.B., *dos. 2 890 VIII, farde 3, 2 f.*, la note récapitulative (s.d.) de cette affaire. Par contrat du 2 avril 1890 "The Development and Investment Company Ltd" s'engageait à payer à Edouard Denis une somme de 375 000 francs en espèces et 1 625 000 en actions de sociétés à créer pour apport des monopoles du sucre, du verre, de la faïence, et de la bougie. Le contrat fut ensuite déclaré nul et non avenue.

(74) Cf. F. KAZEMZADEH, *op.cit.*, pp. 228-229.

outré à ce dernier de prendre la tête de l'affaire (75). Le financier bruxellois s'empresse de tenir Poliakov au courant de la proposition anglaise (76). Enfin, Otlet prit contact avec un certain de Kilansky, personnage bien introduit à Saint-Petersbourg pour qu'il agisse lui aussi en faveur des intérêts de la nouvelle combinaison (77).

Pendant ce temps, Poliakov, se révélant affériste à l'extrême, délégua à Téhéran son neveu et son gendre tout en assurant Otlet d'être absolument étranger à la présence de ces deux hommes en Perse. Le chargé d'affaires de Russie à Téhéran de son côté exprimait au ministre d'Angleterre tout le mépris que l'on avait en Russie pour les deux mêmes personnages. La politique du pire jouait à plein rendement (78).

Mais non content de doubler son associé, Poliakov s'abouchait avec le groupe Khomiakov et plusieurs très importants financiers russes pour faire pression sur Saint-Petersbourg. L'un des arguments de cet imposant groupe de pression était la promesse d'engagement de la Banque Parisienne d'Escompte pour une somme de 300.000.000 francs (79).

Les pressions exercées par les hommes d'affaires russes dans la capitale engagèrent le gouvernement russe à réunir le 16 février 1890 une "conférence sur la Perse" dite aussi "Comité Abazza" du nom du ministre qui la présidait. Les partisans du veto à opposer à toute ten-

(75) A.G.R., *Fonds Otlet*, liasse 6, Otlet à Poliakov, Nice, 28 janvier 1890 (copie). Cf. aussi F.O. 538/48 : Drummond Wolff à Salisbury, Téhéran, 3 mars 1890 (69). Le texte de ce *Memorandum* fut celui exposé à d'Erp deux mois plus tard (cf. n. 83).

(76) *Ibidem*.

(77) A.G.R., *Fonds Otlet*, liasse 70, Otlet à Denis, 22 mai 1890. Cf. aussi F.O. 538/48, Drummond Wolff à Salisbury, Téhéran, 24 mai 1890 (no. 185. "Secret and confidential"). Le ministre d'Angleterre a vu une lettre dans laquelle il est question de l'homme de confiance d'Otlet en Russie : "M. Kilansky nous a paru être absolument l'homme de la situation pour conduire ces négociations délicates. Il occupe une très grande situation dans le monde des chemins de fer en Russie".

(78) *Ibidem*.

(79) Cf. F. KAZEMZADEH, *op.cit.*, p. 230. Non content de toutes ces démarches, Poliakov s'aboucha également avec l'"Imperial Bank of Persia" en se prévalant du titre de *directeur* de la "S.A. des chemins de Fer et Tramways en Perse". Cf. F.O. 538/48, Drummond Wolff à Salisbury, Téhéran, 26 mars 1890.

tative de construction ferroviaire en Perse l'emportèrent (80).

Tels sont très brièvement résumées, les tribulations importantes de la question pendant la période au cours de laquelle le baron d'Erp se prépare à son voyage en Perse.

Dans cet imbroglio, quelles étaient les positions belges, que savait-on à Bruxelles, que savait d'Erp, Léopold II avait-il quelque vue personnelle sur la question ?

Le 29 janvier 1890, le Baron Lambermont, annonçant sa nomination à d'Erp, lui écrivait : "Vous ne vous dissimulez pas Monsieur le baron, les difficultés de la mission très honorable qui vous est confiée, celle d'établir des relations suivies avec un pays nouveau qui peut offrir à notre commerce et à notre industrie des débouchés importants. Pour répondre aux vues formellement exprimées par le Roi (...), je vous prierais de noter que trois années de séjour en Perse seront considérées comme un minimum (...)" (81).

Quelles sont ces "vues formellement exprimées" par le roi ? Nous l'ignorons. Nous ignorons ce que le roi dit au baron d'Erp au cours du dîner auquel il le convia le 4 mars 1890 (82), soit à l'aube de sa tournée commerciale à travers la Belgique. On peut admettre que dans ce contexte, le roi pense uniquement au développement des relations commerciales. Par contre, il existe une preuve que le roi pensait aussi aux chemins de fer. En effet, quelques semaines après l'entrevue entre d'Erp et le roi, Victor Stoclet, directeur au conseil d'administration de la Société Générale, écrivit à d'Erp pour lui deman-

(80) *Idem*, p. 231. Ajoutons que la nouvelle de cet échec ne transpara que très lentement puisque ce ne fut qu'au début de mois d'avril que l'ambassadeur d'Angleterre en Russie put annoncer à son gouvernement que la proposition des financiers russes avait été rejetée. Cf. F.O. 539/48, Sir R. Morier à Salisbury, Saint Petersburg, 2 avril 1890 (no. 94 "secret"). C'est ce délai que Poliakov mit vraisemblablement à profit pour faire progresser les démarches de son gendre et de son neveu. Quant aux arguments des détracteurs du projet, ils étaient somme toute très logiques. En effet, les partisans du veto avancèrent que la "Banque d'Escompte de Paris" n'avancerait les fonds que si la Russie fournissait la garantie, que pour rendre le chemin de fer projeté opérationnel il faudrait en construire un autre en territoire russe, et que cette entreprise serait effectuée par une société étrangère qui à son tour demanderait la garantie financière de Saint-Petersbourg. Enfin, le dernier argument des détracteurs du projet persan dénonçait le fait que le groupe français exigerait de pouvoir désigner seul les usines où serait commandé le matériel ferroviaire.

(81) A.E.B., *dos. personnel* 107 I, Lambermont à d'Erp, Bruxelles, 29 janvier 1890 (minute).

(82) A.P.R., *Registres des dîners*, 1888-1889, no. 45, p. 7.

der une entrevue au sujet de la question des chemins de fer (83). Cette démarche avait été dictée au financier par la volonté expresse du roi (84). Au cours de l'entrevue qui suivit, Stoclet annonça à d'Erp que la Société Générale renonçait à répondre aux ouvertures qui lui avaient été faites de participer à la construction d'une ligne importante en Perse. Le renoncement de la Société Générale était motivé, toujours selon Stoclet, par l'absence de garantie formelle de la part de Saint-Petersbourg (85).

S'il est prouvé par les recoupements qui précèdent que le roi s'intéressait à la question ferroviaire persane, on demeure par contre dans le vague quant aux ouvertures pratiquées vers la Société Générale.

A défaut de pouvoir donner une réponse précise, quelques nouveaux recoupements vont nous permettre de fournir une piste. Dans le premier rapport important qu'il adressa à Bruxelles, le baron d'Erp informa le Département de l'existence du projet international échafaudé par le ministre d'Angleterre à Téhéran, et demanda en outre aux Affaires étrangères de convoquer Otlet et Stoclet afin d'arrêter une stratégie commune (86). A cette époque, c'est-à-dire au mois de mai 1890, d'Erp sait qu'Otlet est en rapport avec le ministre d'Angleterre, et que ce dernier est au courant des relations d'Otlet avec de Kilansky (87). Toutefois, nous savons que d'Erp a rencontré Stoclet avant de savoir ce qui précède. Dès lors, si le représentant belge à Téhéran engage le ministère à ménager une entrevue entre Otlet et Stoclet, c'est qu'il sait que ce n'est pas Otlet qui a pratiqué une ouverture vers la Société Générale. Sous bénéfice d'inventaire, nous croyons légitime de dire dès lors que c'est avec le puissant groupe Khomiakov-Poliakov-Banque Parisienne d'Escompte que la Société

(83) Cf. A.E.B., dos. 2 889 II, d'Erp à Caraman-Chimay, Téhéran, 26 mai 1890.

(84) F.O. 539/48, Drummond Wolff à Salisbury, Téhéran, 24 mai 1890 (no. "Secret and Confidential").

(85) Cf. la lettre citée à la n. 83.

(86) *Ibidem*. En outre, le plan de Drummond Wolff, a, à cette époque, le complet assentiment de Londres. Cf. F.O. 539/48, Salisbury à Drummond Wolff, Londres, 23 juin 1890 (secret). La reine a lu le rapport de son ministre à Téhéran en date du 24 mai et en approuve le contenu.

(87) Ce qu'ignore d'Erp ce sont les rapports d'Edouard Otlet avec le Major Talbot, et dès lors l'éventuelle association que tente le financier bruxellois avec les milieux d'affaires russes (Kilansky) et britanniques (éventuellement Talbot). Cf. les allusions d'Otlet à l'officier britannique dans A.G.R., *Fonds Otlet*, liasse 70, Otlet à Denis, Bruxelles, 22 mai 1890 (copie).

Générale était en contact, hypothèse que renforce à nos yeux la décision du "Comité Abazza" dont les détails ne transpirèrent que très tard. Ce retard dans l'information justifierait que ce ne fut qu'en avril que Stoclet et le groupe qu'il représentait décidèrent de négliger les ouvertures qui avaient été pratiquées en invoquant le peu de garanties données par Moscou (88).

Tels sont les rétroactes et le climat du début des relations entre la Belgique et la Perse. Nous envisagerons dans la deuxième partie du présent article, le développement de ces relations et des réalisations concrètes de l'industrie belge en Perse jusqu'en 1895.

B. LE BARON D'ERP ET L'INDUSTRIE BELGE EN PERSE

Nous avons envisagé plus haut, les mobiles de la décision du ministère des Affaires étrangères de Bruxelles de nommer un agent belge à Téhéran. Nous avons examiné aussi, en nous fondant sur une documentation assez maigre, la nature des instructions que le baron d'Erp avait reçues avant son départ.

Il nous reste à étudier les réalisations belges et l'action du baron d'Erp au cours de la période 1890-1895, réservant aussi quelques lignes aux prolongements que connurent les relations entre la Belgique et l'Iran jusqu'en 1914.

Nous commencerons par présenter une vue d'ensemble des intérêts belges en Perse entre 1890 et 1895. Nous passerons ensuite à l'examen de l'activité du diplomate et des hommes d'affaires belges au cours de la même période en opérant une distinction entre une "période d'acclimatation" et une période de réalisations. A l'intérieur de cette dernière tranche chronologique, nous ne considérerons que les activités du groupe, dit groupe Balser-Bruggman, dans les affaires de Perse.

Par ailleurs, nous constaterons que les agissements du baron d'Erp se situent au seuil de ce que le Département des Affaires étrangères tolérait quant à l'intervention d'agents de la carrière dans la promotion de nos intérêts économiques à l'étranger. Dès lors, nous saisirons l'occasion que nous offre ce cas d'espèce pour tenter de dé-

(88) Cf. les détails donnés à la n. 80.

gager une typologie des attitudes des responsables de notre politique extérieure dans le domaine de la défense des intérêts économiques de la Belgique de par le monde.

Nous avons déjà dit que le seul travail qui consacrait quelques pages aux relations entre la Belgique et la Perse au cours des années qui retiennent ici notre attention était la petite étude de N. Carcan-Chanel (89). Le professeur J. Dhondt, dans l'opinion qu'il exprimait sur ce travail déplorait l'absence de renseignements se rapportant aux intérêts économiques en jeu et aux groupes de pression déterminant l'action gouvernementale (90).

C'est pour tenter de pallier à cette lacune que nous présenterons d'abord une vue d'ensemble des intérêts belges en Perse entre 1890 et 1895. Ces intérêts sont essentiellement représentés par les diverses sociétés créées en Belgique pour exploiter des concessions persanes. Ces sociétés sont au nombre de six, mais nous tenons immédiatement à préciser que le "Comité d'Etudes Industrielles en Perse" (abrégé désormais en C.E.I.P.) ne constitue pas une société au sens juridique du terme puisqu'il s'agit d'une "association en participation". En outre, on constatera, en consultant le tableau récapitulatif ci-dessous, que la "Société Commerciale Belge-Persane" fut créée en 1896. Elle échapperait au cadre de nos préoccupations si elle n'était une "création" du baron d'Erp. Comme telle, il est évident que nous ne pouvions la négliger. Voici ce tableau récapitulatif :

(89) Cf. N. CARCAN-CHANEL, *Rôle des intérêts économiques...*, *op.cit.*, pp. 83-94.

(90) Cf. J. DHONDT dans *Bulletin critique d'histoire de Belgique, 1967-1968*, Gand, 1968, p. 72.

Date de création	Dénomination	K (*)	augmentation du K.	obligations
17.05.1887	S.A. des Chemins de Fer et Tramways en Perse	2 (91)	1,5 (92)	4 (93)
00.07.1891	Comité d'Etudes Industrielles en Perse	?	?	
04.11.1891	Cie Générale pour le Chauffage et l'Eclairage en Perse S.A.	1,8 (94)	—	—
11.08.1893	Verreries Nationales en Perse S.A.	0,35 (95)	0,25 (96)	
18.10.1894	S.A. pour la Fabrication du Sucre en Perse	2,5 (97)	—	1,5 (98)
21.09.1895	Société Commerciale et Industrielle Belge-Persane	0,2 (99)	—	—
		6,85	1,75	5,5

(*) K = capital.

Dans la présentation qu'elle fit naguère de l'expansion belge vers 1895, G. Kurgan insistait sur le caractère approximatif que présente toute tentative de comptabilisation des investissements belges à l'étranger (100). Nous ferons nôtre cette remarque. Nonobstant, il est permis de constater plusieurs choses. Le montant global inscrit dans le tableau ci-dessus s'élève à 14,1 millions de francs. Ce chiffre doit être corrigé. Voyons pourquoi. On se souviendra que nous avons réservé d'emblée le cas du C.E.I.P. Ce comité racheta les con-

(91) R.S., t. XV, 1887, pp. 865-871.

(92) *Idem*, t. XXVII, 1894, pp. 397-399.

(93) Cf. *Recueil Financier Annuel* (nous abrègerons désormais par R.F.A.), Bruxelles, 1931, p. 1124. Deux emprunts garantis par obligations furent lancés en 1888 et 1894.

(94) R.S., t. XXII, 1891, pp. 1693-1698.

(95) *Idem*, t. XXV, 1893, pp. 282-286.

(96) *Idem*, t. XXXV, 1897, p. 13.

(97) *Idem*, t. XXVIII, 1894, pp. 658-665.

(98) *Idem*, t. XXXIII, 1897, p. 849.

(99) *Idem*, t. XXX, 1895, pp. 616-621.

(100) Cf. G. KURGAN-VAN HENTENRYCK, *Léopold II et les groupes financiers belges en Chine. La politique royale et ses prolongements (1895-1914)*, Bruxelles, 1972, p. 43 (Académie Royale de Belgique. Mémoires de la Classe des Lettres. Collection in -8^o, 2^e série, t. LXI, 2).

cessions du verre et du sucre à Edouard Denis et les revendit aux sociétés constituées pour leur exploitation. La rétribution d'apport se fit en partie en actions, en partie en espèces. Le même procédé fut utilisé dans le cas de la concession du gaz rachetée à un financier agissant en son nom personnel. Les rétributions d'apports en espèces s'élèvent à 100.000 francs pour le verre, 700.000 francs pour le gaz, et 400.000 francs pour le sucre (101). Il convient dès lors d'ajouter la somme de 1,2 million au montant primitif. Nous obtenons le chiffre de 15,3 millions de francs. Il appelle lui aussi certaines remarques.

En premier lieu, remarquons que l'investissement des sociétés belges en Perse représente un peu moins que 1,8% de l'investissement belge à l'étranger en 1895 (102).

En deuxième lieu, la participation étrangère dans les sociétés belges exerçant en Perse atteint le montant de 3 millions de francs (103). Ce montant représente à fort peu de choses près 20% de l'investissement total (104). Enfin, et la chose vaut d'être soulignée, la participation étrangère en Perse est proportionnellement équivalente à la participation étrangère dans les investissements "belges" dans le monde en 1895 (105).

En ayant ainsi terminé avec la présentation des intérêts économiques en jeu, faisons rapidement connaissance avec les groupes de pression qui purent agir sur le Département des Affaires étrangères. Nous avons déjà brièvement esquissé le rôle du groupe Otlet et nous n'y reviendrons pas systématiquement. Par contre, un deuxième groupe financier va à présent retenir toute notre attention.

Ce groupe que nous désignerons par les noms de ses deux principaux responsables est le groupe Charles Balsler (106) - Georges

(101) Cf. respectivement : *R.S.*, t. XXVI, 1893, p. 282; t. XXII, 1891, p. 1693; t. XXVIII, 1894, p. 859.

(102) Cf. G. KURGAN-VAN HENTENRYCK, *op.cit.*, p. 47. L'estimation est de 858 millions de francs.

(103) Intervention de L.S. Pollakov et de ses amis russes dans la "S.A. des Chemins de Fer et Tramways en Perse", intervention de F. Boital dans la même société, et participation d'actionnaires persans dans les sociétés du sucre et du verre.

(104) 19,8% exactement.

(105) 185 millions sur un total évalué à 858 millions. Cf. n. 102 ci-dessus.

(106) Sur Charles Balsler (Darmstadt 1842-Hambourg 1914), cf. (M. COOREMANS), *s.v.*, dans *Biographie Coloniale Belge*, t. V, Bruxelles, 1958, col. 30.

Bruggman (107). C'est ce groupe qui constituera les sociétés du gaz, du verre, et du sucre.

Charles Balser et Georges Bruggman étaient liés depuis le 1er janvier 1888 par un acte sous seing privé, acte constitutif d' "une société en commandite simple sous la firme Balser et Cie, ayant son siège à Bruxelles et ayant pour but de traiter les affaires de Banque et de change" (108). Georges Bruggman apportait à l'association une somme de 2 millions de francs en espèces (109).

A côté de ce premier trait caractéristique, le groupe dont nous allons parler comptait en son sein, à commencer par Balser et Bruggman, plusieurs financiers et hommes d'affaires proches des sociétés de la Rue Brederode, c'est-à-dire des sociétés "congolaises". Cette caractéristique est évidemment importante à signaler et à développer. Mais avant de passer aux commentaires que suggère ce caractère du groupe Balser-Bruggman, tentons d'abord d'éclaircir nos idées quant à la composition du noyau central de ce groupe. En premier lieu, notons que la confrontation des listes d'actionnaires des sociétés du gaz, du verre, et du sucre permet de constater que six actionnaires se retrouvent dans les trois sociétés. Ces six personnes sont Ch. Balser, G. Bruggman, A. Cramer (110), J. Decallonne (111), E. Delcommune (112), et L. Van Keerbergen (113).

Cette liste doit être complétée par les noms de Armand Dres-

(107) Sur Georges Bruggman (Bruxelles 1829-Idem 1900), cf. E. van der STRAETEN, *s.v.* dans *Biographie Coloniale Belge*, t. I, Bruxelles, 1948, col. 177.

(108) Cf. *R.S.*, t. XV, 1887, p. 1699.

(109) *Ibidem*.

(110) Administrateur de la "S.A. pour le Commerce du Haut-Congo". Cf. *R.F.A.*, Bruxelles, 1894-1895, p. 41.

(111) Président du conseil d'administration de la "Cie des Magasins Généraux du Congo", de la "Cie des Produits du Congo"; administrateur de la "Cie du Congo pour le Commerce et l'Industrie" (C.C.C.I.), et de la "Cie du Chemin de Fer du Congo". Cf. *R.F.A.*, Bruxelles, 1894-1895, pp. 36, 40, 41, 45, et 48.

(112) Emile Delcommune (Namur 1854-Bruxelles 1907) fut administrateur de la "Cie des Magasins Généraux du Congo", et commissaire de la "Cie du Katanga", de la "Cie des Chemins de Fer du Congo" et de la "C.C.C.I.". Cf. *R.F.A.*, Bruxelles, 1894-1895, pp. 36, 40, 45 et 51.

(113) Agent de change à Bruxelles.

se (114), administrateur dans les trois sociétés, A. Laloux, armurier liégeois, et Georges de Laveleye, directeur du *Moniteur des Intérêts Matériels* (115).

Tel nous paraît être la composition du noyau central du groupe Balsler-Bruggman. Nous verrons qu'à ce noyau s'ajoutent, en fonction de leurs intérêts dans l'un ou l'autre secteur, des actionnaires que nous dirons occasionnels. Ce sera le cas de V. Beauvuin (116) dans le secteur du sucre et de A. Henroz dans celui du verre (117).

Venons-en aux commentaires qu'appelle la présence de cinq membres de sociétés de la rue Brederode dans le noyau central du groupe Balsler-Bruggman. Il serait normal que les sociétés belges en Perse, sociétés dont les principaux animateurs s'étaient consacrés et se consacraient encore à la mise en exploitation du Congo avant de se retrouver à l'extrême fin du siècle parmi les artisans de la percée belge en Chine, aient joui d'un appui important du côté du Palais Royal. Notre attente dans ce domaine sera déçue, tant en ce qui concerne les rapports du Roi avec les hommes d'affaires qu'avec le baron d'Erp auquel le souverain n'aurait certes pas manqué de donner des instructions.

L'explication du désintéret de Léopold II réside, peut-être, pour une part, au niveau psychologique. Car le Roi, s'il rêvait parfois d'un empire asiatique, plaçait certainement la Chine loin au-dessus de la Perse. Mais le facteur essentiel nous paraît être le conflit qui, en 1892, éclate entre les sociétés de la rue Brederode et le Roi. Le climat des relations entre le souverain et le monde financier est tendu. C'est aussi l'époque à laquelle Léopold II rompt avec ses grands com-

(114) Industriel à Liège, il fut un temps l'associé de Laloux. On le retrouve plus tard intéressé dans les affaires de Chine. Cf. J.-M. FROCHISE, *La Belgique et la Chine. Relations diplomatiques et économiques (1839-1909)*, Bruxelles, (1936), p. 125 (Université Catholique de Louvain, Ecole des Sciences Politiques et Sociales, 113).

(115) Georges de Laveleye (Bruxelles 1847-Idem 1921), Président de la Banque de Bruxelles, membre du Comité Permanent de la "C.C.C.I." et de la "Cie du Chemin de Fer du Congo", administrateur de la "Cie du Katanga". Cf. SYSTERMAN, s.v. dans *Biographie Coloniale Belge*, t. IV, Bruxelles, 1955, col. 497-499.

(116) Sur Victor Beauvuin (Rosoux-Greenwich (Liège) 1845-Ixelles 1904), docteur en droit (1865), bourgmestre de Tirlemont (1892), et député de l'arrondissement de Louvain (1900), cf. *La Sucrierie Belge*, t. XXXIII, 1904, no. 6, pp. 121-122.

(117) Cf. M. DUMOULIN, *op.cit.*, p. 87.

mis (118). Nous croyons tenir là une explication plausible du relatif désintérêt manifesté par le Roi dans les affaires de Perse (119).

Une dernière question doit encore être soulevée, celle de savoir si des interférences existaient entre le groupe Otlet et le groupe Balsler-Bruggman ? Notre réponse est négative et se fonde sur les échecs qu'essuiera le baron d'Erp quand il tentera de faire travailler les deux groupes ensemble (voir *infra*, p. 30).

*
* *
*

Nous espérons ainsi avoir suffisamment caractérisé l'objet de la mission du baron d'Erp et pouvoir passer à présent à l'examen de son action et de celle des hommes d'affaires belges en Perse.

La période que nous avons baptisée du nom de "période d'acclimatation" de la présence belge en Perse s'étend du mois de mai 1890 jusqu'au mois d'octobre 1891. Cette période est marquée par l'enthousiasme et l'étonnement du diplomate. Après quelques mois de présence à Téhéran, il songera à rentrer en Belgique. Le but de ce voyage sera de venir secouer la torpeur des hommes d'affaires belges sans le concours desquels il n'existe pas d'investissement et, dès lors, aucune justification au maintien d'un ministre belge en Perse.

Comme nous le disions les premiers mois sont marqués par l'étonnement. Comme d'Erp l'écrit à Bruxelles, la Perse "est un pays où tout est à l'inverse de la civilisation européenne. Les hommes et les choses paraissent si étranges" (120). Mais l'exotisme n'a généralement rien pour déplaire. Ce qui, par contre, laissè le diplomate inter-

(118) Cf. J. WILLEQUET, *Le baron Lambertmont*, Bruxelles, 1971, pp. 109-111 (Collection "Notre Passé"), et A. ROEYKENS, *Le baron Leon de Béthune au service de Léopold II. Conflit de l'Etat du Congo avec certaines compagnies commerciales belges (juillet-octobre 1892)*, Bruxelles, 1964, *passim*.

(119) Cf. les rares documents concernant la question de la société des sucres dans les archives du Palais Royal (Fonds Cabinet du Roi Léopold II) que nous citerons plus loin, et dans le *Fonds Congo*, sous le no. 319, l'échange de lettres entre de Borghgrave et d'Erp à propos de l'éventuel engagement de soldats persans dans l'armée de l'E.I.C.

(120) A.E.B., *Correspondance Politique, Légations. Perse* (nous abrègerons désormais par *Corr. Pol. Lég., Perse*), d'Erp à Caraman Chimay, Dézachou, 12 juillet 1890.

dit, c'est la vénalité qu'il rencontre partout (121), l'impuissance du gouvernement (122), et partant de toute autorité ! Bref, comme il le déclarera bien vite : "Je suis en Perse et je fais ce que je peux" (123). Cette expression deviendra le leitmotiv du baron d'Erp pour caractériser les difficultés qu'il rencontrera au cours des premiers mois de son séjour à Téhéran.

Ces difficultés relèvent de l'épineux problème ferroviaire. On se souviendra que nous avons abandonné cette question à l'époque où le baron d'Erp dans son rapport du 26 mai 1890 (124) communiquait à Bruxelles la teneur du projet de Sir Drummond Wolff et demandait au Département de convoquer Otlet et Stoclet afin d'arrêter un plan d'action commune.

Le projet ainsi exposé par d'Erp avait retenu toute l'attention de Bruxelles puisque Capelle, directeur du Commerce et des Consuls, notait que le plan méritait d'être connu de "nos entrepreneurs, de nos capitalistes et de nos industriels" (125). Quant à la proposition de d'Erp de réunir les différents protagonistes d'une action commune, elle fit l'objet d'une lettre du Département adressée à Stoclet et à Otlet. Seul ce dernier répondit, ne cachant pas sa satisfaction de voir Bruxelles s'intéresser à la question, et affirmant que le rapport de d'Erp était en tous points conforme au projet tel qu'il avait été arrêté entre Denis et Drummond Wolff (126). Quant à la Société Générale elle ne réagit pas ou réagit négativement (127).

A la fin du mois de mai, et au cours des mois de juin et juillet 1890, la conjoncture paraît avoir été des plus favorables à la réalisation du projet Drummond Wolff. Celui-ci s'en réjouit dans la correspondance qu'il échange avec le Foreign Office. Le baron d'Erp de son côté croit pouvoir écrire à Bruxelles que les instructions dont le chargé d'affaires de Russie est porteur sont conciliantes (128). Ce n'était que le calme avant la tempête. Au début du mois de sep-

(121) *Ibidem*.

(122) A.E.B., *dos.* 2.289 II, d'Erp à Caraman-Chimay, Téhéran, 8 décembre 1890.

(123) *Ibidem*.

(124) Cf. *supra*, p. 22.

(125) A.E.B., *dos.* 2289 II, note de la direction B, 21 juillet 1890.

(126) *Idem*, F. Guillon à Caraman-Chimay, Bruxelles, 28 juillet 1890.

(127) *Idem*, Capelle à d'Erp, Bruxelles, 1er septembre 1890 (minute). Seul Otlet a répondu à cette date. En outre les archives de la Société Générale sont muettes à cet égard.

(128) A.E.B., *Corr. Pol. Lég., Perse*, d'Erp à Caraman-Chimay, Dézachou, 12 juillet 1890.

tembre, les Russes "demandèrent" en effet au Shah de "prolonger pour un terme indéfini" la convention de janvier 1889 sur les chemins de fer, convention à laquelle nous avons fait allusion plus haut (129).

Conscient de l'énorme préjudice que l'opération russe causerait au commerce international, bientôt abandonné par Sir Drummond Wolff qui rentrait en Europe, ne pouvant plus compter que sur l'appui du Grand Vizir que les Russes cherchaient par ailleurs à écarter, d'Erp se fâche et ne mêche pas ses mots puisque le chargé d'affaires d'Angleterre pouvait écrire au Foreign Office le 31 octobre 1890 : "The Belgian Minister (...) has told to the Amin-es-Sultan that if railway enterprise is indefinitely deferred and than made to depend on the good-will of Russia, the Belgian Government will probably not consider it worth their while to maintain a Legation in Persia" (130).

Ce n'était certes pas cette voix isolée qui pouvait modifier le processus en marche. Le 12 novembre après une brève résistance, le Shah se rendait à la volonté des Russes et signait l'accord prévoyant l'interdiction de construire des chemins de fer en Perse pour une durée de dix années (131). Londres ne chercha pas à faire opposition (132).

Quelque peu perdu dans ce contexte difficile, le baron d'Erp chercha des compensations. L'occasion lui en fut fournie par une affaire qui faillit prendre des allures d'incident diplomatique entre Bruxelles et Londres.

Au début du mois de décembre 1890, d'Erp expliquait à Bruxelles qu'il aidait la "S.A. des Chemins de Fer et Tramways en Perse" à obtenir une concession de carrières près de Téhéran, et la concession d'une voie ferrée reliant ces carrières à la ligne déjà existante (133).

(129) A.E.B., dos. 2 289 II, d'Erp à Caraman-Chimay, Dézachou, 10 septembre 1890.

(130) F.O. 539/50, Kennedy à Salisbury, Téhéran, 31 octobre 1890.

(131) Cf. F. KAZEMZADEH, *op.cit.*, p. 232.

(132) Les Anglais avaient intérêt, à cette date, à ne pas faire opposition à la manœuvre russe. En premier lieu, l'accord du 12 novembre 1890 exclut de l'accord intervenu entre la Perse et la Russie les concessions de tramways à chevaux. Or, les Anglais voulaient construire un tramway à Ahvaz. En deuxième lieu, la question de la Régie des Tabacs était sur le tapis. Les Anglais avaient donc tout avantage à taire leur désaccord. Cf. F.O. 539/50, Salisbury à Mortier (ministre d'Angleterre à Saint-Petersbourg), Londres, 1er novembre 1890 (copie), et *Idem*, Kennedy à Salisbury, Téhéran, 5 novembre 1890 (no. 309 secret).

(133) A.E.B., dos. 2 889 II, d'Erp à Caraman-Chimay, Téhéran, 8 décembre 1890.

Faisant la navette entre les chargés d'affaires d'Angleterre et de Russie, d'Erp obtint l'accord des deux parties. On en était là le 6 janvier 1891, date à laquelle Londres donna le feu vert à son agent en Perse (134). Mais le baron d'Erp dut bientôt déchanter et convenir qu'il s'était laissé refaire. En effet, le 19 janvier, il expliquait au Département que la société belge s'était associée avec une société russe. Le chargé d'affaires d'Angleterre dénonça cette association, exigeant que le Shah reprenne la concession accordée. Rien n'y fit, les Russes conservèrent les carrières (135). Cette épisode vaut la peine que l'on cherche à en expliquer les détails car il peut servir de schéma à bon nombre de situations créées en Perse par l'antagonisme entre Londres et Saint-Petersbourg.

Depuis le mois d'octobre 1890, Otlet et Poliakov s'intéressaient vivement à l'affaire des carrières (136). En outre, on sait que depuis plusieurs mois le banquier moscovite avait délégué à Téhéran son neveu et son gendre. Ces deux personnages avaient obtenu plusieurs concessions dont une était directement en relation avec l'exploitation d'une carrière (137). Ceci dit, au moment d'engager les pourparlers avec le Shah, il est évident que le pavillon belge devait être mis en avant et servir d'écran aux manœuvres de Poliakov. Le ministre de Belgique pourrait en effet défendre les intérêts "belges", le chargé d'affaires d'Angleterre se chargerait d'obtenir l'accord de Londres. Quant aux Russes, fidèles à leur politique, ils dénonceraient les projets belges avant de faire volteface. C'est ainsi que Denis reçut la concession des carrières pour la céder immédiatement à Poliakov (138).

(134) F.O. 539/53, Kennedy à Salisbury, Téhéran, 7 janvier 1891 (télégramme no. 2) accusant réception du télégramme de Salisbury du 6 janvier donnant le "feu vert" à son agent pour appuyer les démarches belges.

(135) Poliakov en fera l'apport en 1894 à la "S.A. des Tramways et Chemins de Fer en Perse" dont il devient à cette époque le principal actionnaire.

(136) A.G.R., *Fonds Otlet*, liasse 70, Otlet à Poliakov, Bruxelles, 10 octobre 1890 (copie).

(137) Il s'agit du "Comptoir d'Assurances et de Transports" fondé en novembre 1890. Cette concession ne sortit toutefois ses effets qu'en 1892. En outre, Poliakov devait obtenir plus tard (octobre-novembre 1893) la concession de la route Kasvin-Téhéran. On constatera que ces trois affaires sont étroitement liées puisque les carrières devaient servir à construire des routes. Cf. sur ces questions les documents du F.O. cités dans M. DUMOULIN, *op.cit.*, pp. 102-103, et 110-113.

(138) A.E.B., *dos.* 2 889 II, d'Erp à Merode Westerloo, Téhéran, 14 décembre 1894.

Une fois cette concession accordée, le chargé d'affaires de Russie s'opposa violemment aux exigences de retrait émises par le représentant d'Angleterre.

Cet épisode de la mission de d'Erp a force d'exemple. Il précède de peu le retour du diplomate en Belgique. Comme nous l'avons déjà dit, il comptait profiter de ce voyage pour contacter les financiers belges disposés à investir en Perse. Le diplomate avait annoncé son intention de rentrer au pays dès le mois de septembre 1890 (139). Il entendait en outre profiter de cette occasion pour mener une tournée de prospection commerciale dans le Sud de la Perse. Il aurait ainsi pu visiter les grands marchés d'Ispahan, Chiraz, etc., avant de s'embarquer pour l'Europe à Bouchir. Dans sa correspondance avec le Département, le baron d'Erp ajoutait qu'il ne demandait aucune indemnité pour couvrir les frais de cette tournée de prospection (140). Bruxelles lui alloua toutefois 3.000 francs (141).

Si le baron d'Erp se mit en route le 10 avril (142), quittant le territoire persan le 30 mai (143), il ne fit cependant pas de tournée dans le Sud mais bien dans le Nord de la Perse.

Le baron d'Erp arriva à Marseille le 15 juin (144). Nous le retrouvons à Bruxelles à la fin du mois de juillet 1891, date à laquelle le C.E.I.P. est créé. Malheureusement nous ignorons les détails de ce séjour à Bruxelles. Au mois d'octobre, le diplomate avait retrouvé Téhéran (145).

La période que nous avons appelée "période d'acclimation" était terminée. Les événements qui la marquent indiquent à suffisance les difficultés qu'il y avait pour le diplomate belge de s'habituer à ce contexte très particulier de la Perse. En outre, la question des chemins de fer était devenue une "question pourrie" dont les rebondisse-

(139) A.E.B., *dos. personnel* 107 I, d'Erp à Caraman-Chimay, Dézachou, 11 septembre 1890.

(140) *Ibidem*.

(141) *Idem*, *dos. personnel* 402 I, Caraman-Chimay à d'Erp, Bruxelles, 20 octobre 1890 (minute).

(142) Château de Marqueyssac (Dordogne, France), *Papiers Maximilien d'Erp, Journal de Voyage* (1891), p. 1.

(143) *Idem*, p. 84.

(144) A.E.B., *dos. personnel* 107 I, d'Erp à Caraman-Chimay, Marseille, 15 juin 1891.

(145) *Idem*, note de "B", 24 juillet 1891. Cf. aussi au même dossier, d'Erp à Caraman-Chimay, Téhéran, 14 octobre 1891.

ments ne nous retiendrons plus (146). C'est désormais aux réalisations du groupe Balser-Bruggman que nous nous intéresserons parce qu'elles sont, à juste titre, considérées comme constituant la première tentative sérieuse d'industrialisation en Iran (147).

Si l'on se reporte au tableau des sociétés belges en Perse que nous avons dressé plus haut, on constate que la première entreprise du groupe Balser-Bruggman qui fonctionna dans le pays est la "Cie Générale pour le Chauffage et l'Éclairage en Perse". Fondée à Bruxelles le 4 novembre 1891, elle put inaugurer l'éclairage par le gaz de la ville de Téhéran au mois de mars 1892 (148). Mais précisons d'emblée que le baron d'Erp qui relate personnellement cette inauguration reconnaît qu'il exagère quand il parle d'éclairage de la ville. En effet, en 1892, il n'y a en exploitation que 320 becs pour lesquels la société touche une redevance de 6,5 francs par bec. En outre le gouvernement persan paie une somme de 19.700 francs pour la fourniture du gaz (149). La recette annuelle s'élève donc à 21.780 francs. Cette somme est dérisoire pour une société dont le capital se monte à 1,8 millions de francs puisque la recette ne représente que 1,2% du capital.

Malgré ces débuts peu encourageants, la société et le diplomate belges ont confiance en l'avenir. Le baron d'Erp s'engage à trouver des consommateurs (150). Il encourage aussi Balser à fonder d'autres sociétés belges en Perse afin de répondre aux buts que le C.E.I.P. s'est assigné (151). En décembre 1893, le baron d'Erp obtenait une commande de 1.500 becs supplémentaires. En contrepartie, le Shah exigeait la constitution de la société des sucres (152).

Nous n'entrerons pas dans les péripéties que connurent les affaires de la "Cie pour le Chauffage et l'Éclairage en Perse". Ces péripéties suivent un schéma classique dans la Perse de l'époque. Le Shah accorde tel ou tel avantage à condition de s'en voir offrir tel ou tel

(146) L'affaire des chemins de fer exigerait en effet qu'on lui consacre un article. Cf. pour plus de détails : M. DUMOULIN, *op.cit.*, pp. 105-118.

(147) Cf. J. BHARIER, *op.cit.*, p. 9, et G.N. CURZON, *Persia and the Persian Question*, t. II, Londres, 1891, p. 523 (ce dernier sur l'état de choses existant et sur la nécessité de créer des entreprises).

(148) A.E.B., *dos.* 2 890 V, d'Erp à Caraman-Chimay, Téhéran, 27 mars 1892.

(149) *Idem*, du même au même, Rustamabad, 27 avril 1892.

(150) *Idem*, d'Erp à Mérode Westerloo, Téhéran, 15 octobre 1893. Le diplomate avait obtenu de certains de ses collègues qu'ils éclairaient leurs légations au gaz.

(151) *Idem*, d'Erp à Balser, Téhéran, 2 septembre 1892 (copie).

(152) *Idem*, d'Erp à Merode Westerloo, Téhéran, 10 décembre 1893.

autre. Cette explication est peut-être simpliste à première vue mais elle procède d'une réalité que l'on ne peut nier. Certes, il serait faux de prétendre que la société belge elle-même ne commit pas d'erreurs, et nous allons d'ailleurs en toucher un mot. Au début de l'année 1895, en effet, le baron d'Erp notait que les affaires du gaz avaient été menées de "manière pitoyable" (153). Un an plus tard, un jeune boursier du Gouvernement Belge dont nous aurons à reparler, un certain Henin, attribuait les difficultés de la société à "l'absence d'un directeur suffisamment capable, travailleur, persévérant et expérimenté" (154). Il complétait ce bilan, au moment même où l'usine qui produisait le gaz cessa de fonctionner, en invoquant "le coût élevé du charbon et sa pauvre teneur en gaz" (155). En juillet 1899, la société fut mise en liquidation (156).

Le cas des "Verreries Nationales en Perse" et de la société des sucres est plus intéressant que celui de la "Cie pour le Chauffage et l'Eclairage en Perse".

On sait que la société "Verreries Nationales en Perse S.A." fut constituée à Bruxelles le 11 août 1893. La "S.A. pour la Fabrication du Sucre en Perse" fut fondée quant à elle le 18 octobre 1894.

Le capital de la verrerie fut fourni moitié par des Persans, moitié par des Belges. Le baron d'Erp joua un rôle très important dans cette affaire. Au début du mois d'août 1893, en effet, le diplomate exigea de Balsler qu'il réunisse les participants et fonde la société (157). Pour rassurer et décider les milieux d'affaires bruxellois le baron d'Erp proposa de réunir personnellement les souscriptions persanes, ce qui, bien entendu, était pour le moins insolite de la part d'un agent de la carrière (158). Nous verrons la manière dont le Département réagit à cette question d'autant plus que d'Erp souscrivit, par personne interposée, pour une somme de 20.000 francs, somme qui fut inscrite en tête de la liste de souscripteurs ouverte à la Légation de Belgique à Téhéran (159). On doit ajouter que, non content d'avoir procédé de

(153) *Idem*, du même au même, Téhéran, 19 janvier 1895.

(154) *Idem*, Henin à de Burlet, Téhéran, 25 mars 1896.

(155) *Idem*, du même au même, Téhéran, 6 mai 1896.

(156) *Idem*, *Rapport du liquidateur à l'A.G. ordinaire du 19 juin 1900*, p. 1.

(157) A.E.B., *dos.* 2890 IV, d'Erp à Mérode Westerloo, Téhéran, 29 juillet 1893.

(158) *Idem*, du même au même, Téhéran, 15 août 1893.

(159) Ce fut E. Denis qui souscrivit. Cf. A.E.B. *dos.* 2 890 IV, d'Erp à Merode Westerloo, Téhéran, 17 août 1893.

la sorte, le baron d'Erp interviendra aussi auprès des Persans en promettant des mandats d'administrateurs à des notables du gouvernement du Shah (160).

Une fois la société constituée, la première pierre de l'usine fut posée en août 1895 (161). Trois ans plus tard, la société connaissait de graves difficultés attribuées à l'absence d'une sérieuse étude du marché et des matières premières (162). La "gestion désastreuse" (163) de l'entreprise ne pouvait déboucher que sur la liquidation. Ce fut chose faite en 1901 après une tentative de sauvetage à laquelle le baron d'Erp, alors Ministre de Belgique près le Saint-Siège fut étroitement mêlé (164).

C'est la "Société pour la Fabrication du Sucre en Perse" qui retiendra le plus notre attention.

Nous savons que le C.E.I.P. fut constitué à Bruxelles en juillet 1891. En février 1892, il délégua à Téhéran un certain Henri Pellet, chimiste de son état, pour y mener une enquête sur les conditions d'installation des industries du verre, du sucre, des bougies, de la faïence, de la porcelaine, et du papier en Perse (165).

Arrivé à pied d'oeuvre, Pellet fut secondé dans son travail par un autre chimiste, G. Krechel, et par Edouard Denis (166). Pellet expédia bientôt en Belgique des échantillons de betteraves qui furent analysés dans les laboratoires de la Raffinerie Tirlemontoise (167). En octobre 1892, les analyses concluaient favorablement en faveur des chances de succès d'une sucrerie en Perse (168).

Parmi les entreprises belges que nous avons déjà envisagées, cette dernière paraît bien être celle dont l'installation fut la mieux préparée. Nous allons voir sous peu que le Département prit une part active dans son élaboration, de même que le Palais Royal n'y resta pas

(160) *Idem*, du même au même, Téhéran, 21 juillet 1894.

(161) *Idem*, du même au même, Téhéran, 14 septembre 1894.

(162) A.E.B., *dos.* 2890 VI, Beyens à Favereau, Téhéran, 14 mars 1897.

(163) *Idem*, de Groote à Favereau, Téhéran, 27 mai 1899.

(164) Cf. M. DUMOULIN, *op.cit.*, pp. 147-154.

(165) Cf. A.E.B., *dos.* 3197 I, *Rapport sur la Fabrication du Sucre en Perse par H. Pellet, chimiste*, (s.l.n.d.). Ce document comporte 19 fascicules formant ensemble 138 pages.

(166) *Idem*, p. 1.

(167) A.P.R., *Cabinet Léopold II, farde III B e t (b), rapport sur la Fabrication du Sucre en Perse par R. Raeymackers et V. Beauduin*, s.l.n.d. (Tirlemont, 1er octobre 1892).

(168) *Ibidem*, p. 4.

indifférent. Pourtant, la sucrerie pas plus que ses consoeurs n'arriva à des résultats probants. Constituée en 1894, la société dut attendre trois ans avant de pouvoir commencer la production (169). En 1900, l'usine cessa toute activité et la société disparut (170).

L'intérêt porté par le Département et par le Palais Royal au projet d'établir une sucrerie en Perse s'explique par la place qu'occupe la question des sucres dans les débats économiques et politiques du XIXe siècle (171). En effet, on assiste, tout au long de la deuxième moitié du siècle, à une véritable "guerre des sucres". En Belgique, cette industrie est florissante et les sucriers réunis au sein de la "Société Générale des Fabricants de Sucre de Belgique", fondée en 1871, constitue un important groupe de pression (172).

A première vue, le contexte semble donc favorable aux projets des Balsler, Bruggman, et autres financiers, appuyés par d'Erp. La présence parmi les actionnaires de Victor Beauvuin, administrateur de la Raffinerie Tirlemontoise, et l'une des figures marquantes de la "Société Générale des Fabricants de Sucre", tendrait à le prouver (173).

En fait, la situation persane compromet dès le départ les chances de succès de l'entreprise. Si, en fin de compte, l'usine fonctionna, c'est à d'Erp qu'on le doit. En effet, la première difficulté à vaincre était l'apathie du public belge peu disposé à investir en Perse. C'est ainsi que le baron d'Erp écrivait, en mai 1892 déjà : "Le moment est mal venu pour émettre en Belgique des titres d'une affaire quelconque en Perse" (174). L'argument sur lequel se fondait le diplomate belge était celui de l'indemnité non encore payée par le gouvernement persan aux propriétaires de la Régie des Tabacs que les émeutes hostiles à son fonctionnement avaient contrainte à disparaître (175). L'argument est évidemment de poids. Si on ne trouve pas de souscripteurs en Belgique, il est exclu de fonder la société. Or, au terme d'une convention passée entre d'Erp et le gouvernement persan en janvier 1892, l'éventuelle constitution d'une so-

(169) A.E.B., dos. 3197 I, Beyens à Favereau, Téhéran, 29 janvier 1897.

(170) L. FRERE, *Etude historique des sociétés anonymes en Belgique*, t. II, Louvain, (s.d.), p. 168.

(171) Cf. F. BEAUDHUI, "Histoire économique de la Belgique" dans *Histoire de la Belgique contemporaine 1830-1914*, t. III, Bruxelles, 1930, pp. 288-289.

(172) Cf. l'organe de cette fédération : *La Sucrerie Belge, revue scientifique, commerciale et industrielle*, Bruxelles, 1871-0000.

(173) Cf. n. 116 ci-dessus.

(174) A.E.B., dos. 3197 I, d'Erp à Beernaert, Téhéran, 9 mai 1892.

(175) Cf. N.R. KEDDIE, *op.cit.*, *passim*.

ciété des sucres devait être suivie d'effet dans les 18 mois à compter de la date de fondation (176). Sous peine de voir annuler la concession, il convenait d'obtenir la prorogation du firman. Le baron d'Erp s'y employa activement (177).

Ce premier écueil évité, les problèmes financiers subsistaient. Il fallait trouver de l'argent. Au mois de décembre 1892, le diplomate ouvrit une souscription. Le nom du baron d'Erp y figurait pour un montant de 50.000 francs, venaient ensuite les noms de hauts dignitaires persans. La liste fut déposée à la Légations (178).

Dans le même temps, le baron d'Erp pressa le Gouvernement de lui venir en aide, suggérant que le Département agisse sur la "Société Générale de Belgique et d'autres sociétés financières belges qui ont de nombreux capitaux improductifs" (179).

Enfin, le baron d'Erp agit personnellement auprès de certaines de ses relations belges (180).

Si l'appel au Département ne fut pas entendu en ce qui concerne l'aide à demander à la Société Générale, Bruxelles allait toutefois prêter son concours à l'affaire. En mai 1893, il donna des instructions à son agent pour que celui-ci rédige un rapport sur les conditions de réalisation de la société (181), car "l'on était décidé à lancer l'affaire dans l'opinion publique" (182). Le rapport de d'Erp fut publié dans le *Recueil Consulaire* (183).

En outre, le Département chargea son agent d'envoyer à Bruxelles des échantillons de betteraves. Le C.E.I.P. ayant procédé à de nouveaux essais au Printemps 1893 (184), on allait effectuer de nouvelles analyses à l'Institut de Gembloux en vertu d'un accord intervenu entre le ministères des Affaires étrangères et le ministère de l'Agric-

(176) A.E.B., dos. 3197 I, d'Erp à Beernaert, Téhéran, 9 mai 1892.

(177) *Ibidem*.

(178) *Idem*, dos. 3197 II, d'Erp à Merode Westerloo, Téhéran, 31 décembre 1892. Cf. aussi, au même dossier, Delcommune à Favereau, Bruxelles, 29 mai 1896 et *Corr. Pol. Lég., Perse*, d'Erp à Merode Westerloo, Téhéran, 3 février 1893.

(179) A.E.B., dos. 3197 I, d'Erp à Merode Westerloo, (Téhéran), 22 mars 1893.

(180) J. della Faille, et G. della Faille d'Huyse, entre autres.

(181) A.E.B., dos. 3197 I, Merode Westerloo à d'Erp, Bruxelles, 17 mai 1893 (minute du télégramme chiffré).

(182) *Idem*, projet de lettre de la direction "A" sans date.

(183) Cf. M. d'ERP, "Rapport concernant l'établissement d'une sucrerie en Perse" dans *Recueil Consulaire Belge*, t. LXXXI, 1893, pp. 53-76.

(184) Cf. A.E.B., dos. 3197 I, d'Erp à Merode Westerloo, Téhéran, 30 juin 1893.

culture. Toutes ces tractations se firent "avec la plus grande discrétion" (185). Enfin le baron d'Erp revint pour un court séjour en Belgique afin de décider les milieux d'affaires (186).

Malgré tous ces efforts, il est évident que le public ne suit pas puisqu'il faut attendre le 18 octobre 1894 pour que la société soit constituée.

Telles sont, en bref, les péripéties de l'affaire vue du côté belge. Il convient à présent de dire un mot de l'aspect persan de la question. Deux éléments expliquent les déboires de la société et du diplomate. Ils sont irréductiblement liés. Ce sont la politique russe et l'attitude du clergé.

Dans le rapport paru au *Recueil Consulaire Belge*, le baron d'Erp se montrait optimiste quant aux chances de la sucrerie belge. Mais il taisait — faut-il le dire — l'opposition sourde du gouvernement russe aux projets belges. Nous aurons illustré cette opposition quand nous aurons dit qu'elle partait de Poliakov ! Le banquier moscovite était en effet l'âme de la "Société pour le Commerce et l'Industrie en Perse et en Asie Centrale", principal importateur de sucre en Perse (187), avec la firme "Ziegler et Cie". Si l'on ajoute à ce premier élément le fait qu'en 1891, sur un total de 806.372 livres sterling d'exportations russes vers la Perse, via Bakou, la part des sucres représente à elle seule un montant de 747.500 livres sterling (188), on comprend que l'opposition aux projets belges soit le fait non seulement de Poliakov mais aussi de plus hautes instances en Russie (189).

(185) *Idem*, Merode Westerloo à De Bruyn, ministre de l'Agriculture, Bruxelles, 31 juillet 1893 (minute). En outre, d'autres expériences de laboratoire furent une nouvelle fois réalisées à Tirlemont. Comme cela avait déjà été le cas en octobre-novembre 1892, le Palais Royal fut tenu au courant des résultats. Cf. A.P.R., *Cabinet Léopold II*, farde III B e 6, Raeymackers à Balsler, 11 février 1894 (copie). Notons que le baron Auguste Goffinet, secrétaire des Commandements du Roi, souscrivit 51 actions de la sucrerie.

(186) F.O. 539/66, Lascelles à Rosebery, Téhéran, 6 décembre 1893 (no. 106).

(187) F.O. 539/66, Churchill (consul à Recht) à Rosebery, Recht, 27 février 1894. Cf. aussi *Foreign Office 1893. Miscellaneous Series no. 343. Reports on Subjects of General and Commercial Interest. Persia. Report on the proposed establishment of the Sugar Industry in Persia under Belgian Auspices*. L'auteur de ce rapport était l'attaché militaire britannique à Téhéran (Cf. A.E.B., dos. 3197 I, Whetnall, ministre de Belgique à Londres, à Merode Westerloo, Londres, 24 décembre 1894).

(188) Cf. le rapport de Churchill à Rosebery cité à la note précédente.

(189) F.O. 539/68, Greene à Kimberley, Gulalek, 8 septembre 1894.

Malgré cette opposition qu'il connaît mais qu'il tait pour des motifs qui tombent sous le sens, le baron d'Erp reste inébranlable dans ses intentions (190). Il est en outre appuyé par les Anglais (191) bien que ceux-ci soient partagés sur les chances de succès de l'entreprise (192). L'un des observateurs britanniques fait d'ailleurs la preuve d'une exceptionnelle clairvoyance en soulignant que les Belges ne se méfient pas assez du clergé et de ses réactions (193).

A propos du clergé, nous avons déjà fait allusion aux émeutes qui éclatèrent en Perse à l'occasion des tentatives d'érection d'une Régie des Tabacs. Le baron d'Erp suivit le développement du mécontentement des populations et souligna aussi le rôle de ce clergé dans l'organisation des émeutes (194). Par contre, le diplomate ne s'attendait pas à ce que les réactions nationalistes persanes se retournent contre les entreprises belges (195). Enfin, et c'est le motif pour lequel nous parlions plus haut de deux éléments d'opposition indissolublement liés, le baron d'Erp ne saisit pas le lien qui unissait l'opposition russe et l'action du clergé. Ce dernier fut en effet manipulé par les agents de Saint-Petersbourg pour fomenter révoltes et émeutes contre les intérêts des nations européennes.

C'est dans le prolongement du mouvement d'opposition à l'élément européen que se situent les difficultés de la "S.A. pour la Fabrication du Sucre en Perse". Ces difficultés échappent toutefois au cadre chronologique du présent article, et nous n'en traiteront pas (196). En revanche, nous aborderons à présent un des derniers points de notre programme, à savoir les relations entre le Département et son agent à Téhéran.

*

* * *

(190) *Ibidem*.

(191) F.O. 539/67, Greene à Kinberley, Gulalek, 28 mai 1893 (no. 128 "confidentiel"). Voir le texte de cette dépêche dans M. DUMOULIN, *op.cit.*, p. 128.

(192) Cf. *Report on the proposed establishment of a Sugar Industry...*, p. 15.

(193) *Ibidem*.

(194) A.E.B., *Corr. Pol. Lég., Perse*, d'Erp à Mérode Westerloo, Téhéran, 19 décembre 1892.

(195) *Idem*, du même au même, Téhéran, 24 décembre 1894, et 24 février 1895.

(196) Cf. A.C. KIA, *Essai sur l'histoire industrielle de l'Iran*, Paris, 1939, pp. 124 et sv.

En envoyant un diplomate en Perse, le ministère des Affaires étrangères, s'il se doutait que les circonstances dans lesquelles son agent aurait à travailler seraient fort différentes des conditions européennes, n'en connaissait toutefois pas la nature. Le Département s'en remit dès lors au savoir faire, et à l'initiative de son agent (197). L'initiative, nous l'avons vu, le baron d'Erp n'en manqua pas !

Il convient toutefois d'attendre l'année 1893 pour être en mesure de juger des réactions de Bruxelles devant les questions soulevées par l'attitude du baron d'Erp dans les affaires des sociétés belges en Perse.

En effet, c'est surtout à partir de l'année 1893, qu'un conflit se déclenche entre les directions "A" et "B" du Département, c'est-à-dire entre la Direction de la Politique et la Direction du Commerce et des Consulats. Ce conflit porte essentiellement sur les interventions pécuniaires du diplomate. Nous en connaissons la nature, voyons la manière dont elles sont appréciées à Bruxelles. L. Orban, directeur de la Politique considère que ces interventions sont de plus en plus dangereuses. Pourtant jusque là, Orban ne fait que durcir l'appréciation que le baron d'Erp formule lui-même sur son action quand il écrivait : "Je n'aurais pas dû souscrire dans une affaire industrielle en Perse, j'aurais encore moins dû déposer dans la Chancellerie de la Légation une liste de souscription" (198).

A ce premier point que nous réserverons pour l'instant s'ajoute un autre élément qui explique directement le conflit qui "éclate" entre les deux Directions. Dès le mois de mars 1892, d'Erp avait annoncé la prochaine création d'une Légation du Shah à Bruxelles (198). En janvier 1893, dans un nouveau rapport consacré à cette question, le baron d'Erp expliquait au Département que si la Perse désignait un Ministre Plénipotentiaire à Bruxelles, il conviendrait que lui-même fut revêtu du même statut (200).

Cette démarche de d'Erp concernant ses lettres de créance fut l'occasion pour Orban de faire le point, et de décider qu'il y avait lieu "de laisser sans suite la proposition (...) jusqu'à ce qu'une décision soit prise concernant l'attitude de M. d'Erp en matière commer-

(197) A.E.B., *dos. personnel* 107 I, Note de "G", avril 1890.

(198) A.E.B., *dos.* 3197 I, d'Erp à Merode Westerloo, Téhéran, 31 décembre 1892.

(199) A.E.B., *dos.* 10387, d'Erp à Caraman-Chimay, Téhéran, 17 mars 1892.

(200) *Idem*, d'Erp à Merode Westerloo, Téhéran, 3 janvier 1893.

ciale" (201). Cette appréciation du Directeur de la Politique suivait de peu de jours l'avis qu'il avait soumis à l'attention du cabinet concernant les agissements financiers du diplomate. Une note du 7 février 1893 émanée de la Direction "A" disait en effet : "Je crois, à propos du rapport du baron d'Erp de la souscription ouverte dans la légation et en tête de laquelle figure sa signature (...), devoir mettre sous les yeux du ministre, la circulaire ci-jointe (...) et appeler son attention sur les conséquences qu'aurait pour le Gouvernement du Roi — compromis par son ministre en Perse, et pour ce ministre lui-même, un krash qui adviendrait dans les sucreries en admettant qu'il s'en établisse" (202).

Pour appuyer cette note, Orban avait exhumé une circulaire de Charles Rogier en date du 18 janvier 1865 considérant comme antécédent applicable à tout le corps diplomatique le cas de deux agents ayant accepté de siéger dans un conseil d'administration (203).

En face de cette attitude hostile, celle du Commerce et des Consuls penche pour le diplomate. Capelle, directeur de cette Division conseillait certes de "recommander la prudence au baron d'Erp (mais) sans aller jusqu'à le décourager" (204). Le ministre trancha en faveur de Capelle puisqu'il fit savoir qu'il ne s'opposerait pas à la remise de lettres de ministre plénipotentiaire au baron d'Erp une fois que le ministre de Perse aurait présenté les siennes à Bruxelles. Cette façon de faire sousentendait aussi que, quitte à recommander la prudence au baron d'Erp, on ne le désavouait pas pour le rôle qu'il jouait en Iran. Le Palais Royal marqua son accord sur la décision du Ministre et là aussi la division politique perdit la partie puisqu'elle eut souhaité que le rapport de d'Erp "ne soit pas placé sous les yeux du Roi" (205).

Au terme de cette petite "guerre des services", le ministre rédigea une note à l'intention de la Division du Commerce et des Consuls aux termes de laquelle "B" était "chargé d'écrire au baron d'Erp pour lui recommander la prudence" tandis que "A" était prié d'envoyer une dépêche annonçant au diplomate qu'il serait pourvu des

(201) A.E.B., dos. 3197 I, Note de "A", 17 février 1893.

(202) A.E.B., dos. 107 I, Note de "A", 7 février 1893.

(203) *Idem*, copie de la circulaire de Charles Rogier, 18 janvier 1865.

(204) *Idem*, note de "B", 10 février 1893.

(205) *Idem*, note de "A", 23 février 1893. Cf. aussi Merode Westerloo à P. de Borghgrave, Bruxelles, 11 février 1893. Léopold II, en guise de réponse a écrit en tête du document : "Le Roi s'en remet à la décision de son ministre".

“lettres de Ministre Plénipotentiaire lorsque le Plénipotentiaire de Perse sera arrivé à Bruxelles” (206). Le 3 mars 1893, Capelle écrivait à d’Erp la lettre dont nous extrayons le passage suivant, passage qui résume toute l’attitude du Département. Voici ce passage : “(...). Comme vous le faites remarquer, votre intervention dans cette entreprise présente un caractère anormal, j’ajouterais même qu’elle pourrait difficilement être autorisée si vous aviez à exercer votre mandat officiel dans tout autre pays que la Perse. Mais étant donné les conditions spéciales dont il y a lieu de tenir compte en ce qui concerne le milieu dans lequel vous vous trouvez, je crois pouvoir vous laisser une certaine latitude dans le choix des moyens à employer pour réussir. Je connais votre zèle et votre dévouement aux intérêts belges et je compte sur vous pour agir en toutes circonstances avec la prudence et la circonspection désirables” (207). Ajoutons que l’on avait retranché dans le texte définitif un paragraphe important, qui aurait peut-être inquiété outre mesure le baron d’Erp (208).

La décision du ministre et la caution donnée à l’attitude du diplomate ne mirent toutefois pas un point final à l’opposition de la division “A” (209), même après la nomination d’un ministre persan à Bruxelles (210). Pourtant la suite des événements indique que l’attitude du Département suit l’avis préconisé par la Division du Commerce et des Consulats qui admettait que “qui veut la fin, veut les moyens” (211). Ce fait acquis, il convient de nuancer quelque peu notre jugement car nous pourrions laisser croire que le ministère des Affaires étrangères ne mettait aucun frein à l’activité de son agent au nom d’intérêts économiques. Un exemple de cette modération nous est fourni en août 1893, époque à laquelle d’Erp propose au Département de prendre concession au nom du gouvernement belge de l’irrigation de la plaine de Kasbin, immense étendue désertique apparte-

(206) A.E.B., *dos. personnel* 107 I, instructions de Merode Westerloo ajoutées, en guise de réponse, à la note de “A” du 17 février 1893. Cf. aussi A.E.B., *dos. personnel* 402 I, “note récapitulative 1888-1913”.

(207) A.E.B., *dos. personnel* 402 I, Merode à d’Erp, Bruxelles, 3 mars 1893 (“minute no. d’ordre 11 rédigée par B”).

(208) *Idem*, minute du 24 février 1893. Le paragraphe supprimé disait : “(...) et d’éviter autant que possible de vous placer dans une situation qui pourrait donner lieu à des complications de nature à engager votre responsabilité et compromettre le résultat de la mission qui vous est confiée”.

(209) Cf. M. DUMOULIN, *op.cit.*, pp. 136-137.

(210) Cf. N. CARCAN-CHANEL, *op.cit.*, pp. 83-94.

(211) A.E.B., *dos.* 3197 I, note de “B” du 10 février 1893.

nant à l'Etat persan et dont d'Erp rêve de faire un immense jardin (212). Le Département d'abord sceptique, devient vite inquiet devant l'insistance de son agent (213). La réaction de Bruxelles se veut cette fois ferme tout en reconnaissant la nécessité de présenter le refus du ministère "avec ménagement" (214).

Ces quelques exemples ne sont pas uniques et l'on pourrait en citer d'autres (215). Nous concluerons en disant que finalement seul Orban fait grise mine au baron d'Erp. Jugeons-en. En 1894, au moment où pour des motifs de santé, le baron d'Erp demande son rappel en Belgique, Capelle "exprime le voeu de voir appeler (...) à la succession du baron d'Erp un diplomate qui comprenne la situation exceptionnelle faite actuellement à notre Légation en Perse" (216), Orban pour sa part ajoutait : "D'accord si cela veut dire que le Ministre de Belgique en Perse devra surtout s'occuper des intérêts commerciaux, mais non plus s'il s'agit (...) de continuer des errements aussi compromettants pour le gouvernement belge que l'ont été ceux du baron d'Erp" (217). Le Département connut donc des conflits d'option. Il est important de constater que les tendances opportunistes l'emportent et que la "normalité" est quelque peu bousculée.

Avec ces considérations, nous approchons de l'épilogue de la mission du baron d'Erp en Perse. Il nous reste en effet à envisager l'action du diplomate dans les affaires de Perse après la fin de son mandat officiel. Ces prolongements sont trop variés pour que nous puissions les envisager tous (218). Aussi ne traiterons nous ici que de la "Société Belge Persane pour le Commerce et l'Industrie".

On aura remarqué que nous n'avons pas parlé des relations commerciales entre la Belgique et la Perse. Le motif en est qu'elles ne représentent pas grand'chose et que leur entrée dans le cadre des relations entre les deux pays ne s'effectue qu'à l'extrême fin du séjour du

(212) A.E.B., *dos.* 2890 VIII, *farde* III, 10 b, d'Erp à Merode Westerloo, Téhéran, 17 août 1893.

(213) *Idem*, du même au même, Téhéran, 31 août 1893.

(214) *Idem*, note du cabinet (s.d.).

(215) Cf. M. DUMOULIN, *op.cit.*, pp. 137-140.

(216) A.E.B., *dos. personnel* 107 II, Note de "B", 22 août 1894.

(217) *Idem*, note de "A", 22 août 1894.

(218) Le baron d'Erp, une fois nommé ministre de Belgique près le Saint-Siège, continua à s'occuper activement de la Perse. C'est ainsi qu'il joua un rôle de tout premier plan dans les pourparlers relatifs à l'ouverture d'une Légation du Shah au Vatican. Cf. M. DUMOULIN, *op.cit.*, pp. 154-160.

baron d'Erp en Perse. Pourtant, on ne peut prétendre que des préoccupations d'ordre commercial aient été absentes de l'esprit du baron d'Erp. Nous nous souviendrons en effet qu'aux mois d'avril et de mai 1891, le diplomate avait accompli un voyage d'exploration dans le Nord de la Perse. Revenu à Téhéran en octobre, il avait cherché à convaincre Hubert Dolez (219) de fournir une somme de 6.000 francs pour permettre à Hector Henin d'explorer de nouveaux marchés (220). Le projet ne convint pas à Dolez et les choses en restèrent là (221), jusqu'au jour où, cédant aux véritables mises en demeure que lui adressa son agent, le Département fournisse une somme de 3.000 francs et nomme Henin agent consulaire à Téhéran (222). Ce sont là les seuls faits concrets en matière commerciale pendant le séjour d'Erp en Iran. Et pourtant ce n'étaient pas les idées qui manquaient au diplomate.

Un premier exemple nous en est fourni par le rapport que Henin adressait à Bruxelles en 1893. Ce rapport inspiré par d'Erp tendait à montrer tout l'intérêt qu'il y aurait à créer en Perse une "firme belge qui pourrait, avec des agents dans les principaux centres, surveiller elle-même les achats et les expéditions (...). Les fonds seraient fournis par un syndicat composé d'une part de fabricant et d'autre part par des négociants belges s'occupant d'importation, ainsi que d'industriels" (213). Cette proposition ne fut, une fois de plus, suivie d'aucun effet malgré l'ouverture d'une ligne entre Anvers et la Perse en 1894 (224). Emprisons-nous d'ajouter à ce propos que l'expé-

(219) Sur Hubert Dolez (Mons 1833-Bruxelles 1898), ancien diplomate, Gouverneur de la Province de Brabant en 1885-1886, et industriel intéressé dans les questions de chemins de fer, cf. Ch. ROUSSELLE, *Biographie Montoise du XIXe siècle*, Mons, 1900, pp. 82-83.

(220) Hector Henin, licencié en sciences commerciales, fut nommé agent consulaire à Téhéran à la requête de d'Erp en 1892. Il entreprit alors une carrière diplomatique qui devait le mener au grade de ministre résident, ministre de Belgique en Amérique Centrale avec résidence au Guatemala. Cf. sur lui A.E.B., *dos. personnel* 402 I, et 1136.

(221) Cf. A.E.B., *dos. personnel* 402 I, d'Erp à Caraman-Chimay, Téhéran, 7 novembre 1891. Au même dossier, voir la lettre de Dolez à "Cher Ami", s.l.n.d., répondant que la proposition de d'Erp ne l'intéresse pas.

(222) A.E.B., *dos. personnel* 402 I, d'Erp à Caraman-Chimay, Téhéran, 21 décembre 1891, 17 mars, et 29 mars 1892 (copies).

(223) A.E.B., *dos. personnel*, 1136, Henin à Merode Westerloo, Téhéran, 27 février 1893.

(224) A.E.B., *dos.* 2337 II, d'Erp à Merode Westerloo, Téhéran, 14 juin 1894. Cf. aussi *Le Congo Belge*, 5e année, no. 1, 7 janvier 1900, p. 8.

rience de liaison maritime semble avoir été sans lendemain (225).

C'est, nous l'avons dit, après son retour de Perse, que d'Erp encouragea la création de la "Société Commerciale et Industrielle Belge-Persane", constituée à Bruxelles le 21 mars 1895 au capital de 200.000 francs. Les participants de cette société en commandite par actions étaient soit de vieux routiers de la Perse, soit de nouveaux venus. On y retrouve en effet G. Bruggman, A. Dresse, E. Denis, E. Delcommune parmi d'autres actionnaires de sociétés belges en Perse. Ceux que nous conviendrons d'appeler les "anciens" détenaient ensemble 140 actions sur 400 (226). Parmi les nouveaux venus, on remarque la présence d'un groupe d'industriels gantois (227), et aussi de quelques membres de sociétés de la Rue Brederode (228). Enfin, et bien que son nom n'apparaisse pas dans la liste des souscripteurs, il semble permis de dire que le baron d'Erp, utilisant un prêté nom, souscrivit un dixième du capital de la société (229).

Au même titre que toutes les autres sociétés belges engagées dans les affaires de Perse, la Société Belge-Persane connut très vite de graves difficultés. Les motifs de ces difficultés sont une gestion désastreuse (230) et l'affairisme dont témoignent plusieurs actionnaires (231). Après deux ans d'existence, la réalisation de d'Erp battait de l'aile. Quelques mois encore, et les responsables bruxellois parleront de s'associer avec un groupe français (232).

Le baron d'Erp que ces agissements désolaient, chercha, de Rome, à obtenir une nouvelle fois l'intervention du Département (234).

(225) Cf. A.E.B., *dos.* 2890 VIII, *farde* III, 2 b.

(226) Cf. R.S., t. XXX, 1895, p. 617.

(227) G. Van Oost, consul de Perse à Gand; A. Maertens, administrateur de la "Banque de Flandre", industriel à Gand; et J. de Hemptinne. Cf. M. DUMOULIN, *op. cit.*, pp. 144-145.

(228) G. Goffinet (intendant de la liste civile du Roi), V. Mabile, et J. de Hemptinne.

(229) Cf. A.E.B., *dos.* 2890 V, d'Erp à 't Hoen, Rome, 16 septembre 1897, et Raeymackers à d'Erp, Bruxelles, 1er octobre 1897 (copie).

(230) A.E.B., *dos.* 2890 VIII, *farde* III, 2 k, Beyens à Favereau, Téhéran, 12 février 1897.

(231) *Ibidem.*

(232) A.E.B., *dos.* 2890 IV, d'Erp à Favereau, Rome, 16 septembre 1897. Le groupe français était celui de la "Cie Commerciale d'Exportateurs et d'Importateurs Réunis", rue Condorcet, à Paris.

(233) Idem, d'Erp à Capelle, Rome, 30 septembre 1897.

Mais ni d'Erp, ni Capelle malgré tous ses efforts, ni V. Mabile, financier et industriel coté qui proposa de reprendre l'affaire, ne parvinrent à sauver la société qui périclita (234).

*
* *
*

Nous avons ainsi fait le tour de quelques aspects des relations entre la Belgique et la Perse entre 1890 et 1895. Il est évident que bien des points auraient demandé à être plus amplement développés comme demanderaient à l'être les interventions du baron d'Erp dans les affaires de Perse au cours de sa mission auprès du Saint-Siège. L'abréviation est un moindre mal disait Aldous Huxley et nous espérons avoir fourni un bon aperçu du sujet que nous nous étions proposé d'étudier. Toutefois, avant de conclure, nous voudrions dire un mot des perspectives qui s'offrent à l'historien désireux de poursuivre des recherches sur les relations entre la Belgique et l'Iran jusqu'à la date très conventionnelle de 1914.

Après la période 1890-1895 qui voit l'installation de relations entre la Belgique et la Perse, on assiste à une période de ralentissement. Les sociétés belges dans le pays périclitent. Les agents belges nommés à Téhéran pour remplacer le baron d'Erp cherchent d'abord et avant tout à sauver ce qui peut encore être sauvé. On sait pourtant qu'aucun effort ne parviendra à endiguer le mouvement. En 1900, à l'occasion de la visite du Shah en Belgique, une dernière tentative sera menée, avec l'aide du baron d'Erp spécialement rappelé de Rome (235). Si, dans le domaine industriel, tout espoir semble perdu, il est un secteur dans lequel la Belgique va se précipiter : celui que A. Destrée a qualifié d'assistance technique avant la lettre (236), à savoir l'envoi de fonctionnaires du ministère des finances en Perse pour y organiser les douanes du pays, le cadastre, bref l'organisation fiscale.

(234) Cf. E. BEYENS, "Commerce et Industrie de la Perse" dans *Recueil Consulaire Belge*, t. CI, 1898, p. 61.

(235) Cf. M. DUMOULIN, *op.cit.*, pp. 147-154.

(236) Cf. A. DESTREE, "Assistance technique en Perse 1898-1914" dans *Actes du Ve Congrès d'arabisants et d'islamisés*, Bruxelles, (1973), pp. 159-170.

Outre ces problèmes, il conviendrait aussi — croyons-nous — de se pencher sur l'image de la Perse dans l'opinion publique belge, sur l'envoi de médecins, d'ingénieurs, d'agronomes dans ce pays. Les sources sont généralement beaucoup plus nombreuses qu'on ne pourrait le penser (237).

Il est temps à présent de conclure. Si la présence belge en Perse demeure effective jusqu'à la veille de la première guerre mondiale dans le domaine de ce que l'on est convenu d'appeler aujourd'hui "l'assistance technique", les tentatives industrielles inaugurées en 1887 se terminent toutes aux environs de 1900 par un constat de carence (238).

Cette carence dans les expériences d'industrialisation procède évidemment de plusieurs facteurs. En premier lieu, les sociétés belges engagées dans les affaires de Perse ont été victimes de l'antagonisme entre la politique de Londres et celle de Saint-Petersbourg. En deuxième lieu, ces sociétés ont également été tributaires des circonstances sociales, économiques et politiques propres à l'Iran de la fin du XIXe siècle, circonstances caractéristiques d'un pays vivant encore avec les structures d'une société féodale.

Il serait toutefois abusif de s'en tenir à ces explications. En effet, une bonne part des responsabilités incombe aux sociétés belges elles-mêmes. N'avons-nous point signalé le caractère affairiste des milieux d'affaires bruxellois, et l'absence quasi totale, excepté dans le cas de la "S.A. pour la Fabrication du Sucre en Perse", de préparation sérieuse de l'implantation industrielle en Perse. Enfin, tant le baron d'Erp que l'agent consulaire qu'il fit nommer dénoncèrent l'absence de gestionnaires compétents à la tête des entreprises belges en Iran. Ce sont là des traits caractéristiques d'un capitalisme dont le succès en général passe par quelques retentissants échecs.

Cela étant, il est évident, aussi, que les projets belges en Perse ne profitèrent pas de tous les appuis nécessaires. C'est ainsi qu'à

(237) On trouvera une orientation sur les sources dans E. VANDEWOUDE-A. VANRIE, *Guide des sources de l'histoire d'Afrique du Nord, d'Asie et d'Océanie conservées en Belgique*, Bruxelles, 1972 (Conseil International des Archives - Guide des Sources de l'histoire des Nations. B. Afrique du Nord, Asie, Océanie, III/1).

(238) Nous ne pouvons être d'accord à ce propos avec les accents optimistes de N. CARCAN-CHANEL, *op.cit.*, p. 84, et de J. WILLEQUET, *Le baron Lambert...*, *op.cit.*, p. 71.

l'opposé de ce qui se fit pour le Congo, et se fera pour la Chine, Léopold II, quand bien même il semble s'être intéressé un court moment à la question des chemins de fer, et plus tard à la question des sucres, n'a pas "protégé" comme il savait le faire les entreprises belges en Perse. Nous avons proposé comme explication de ce phénomène la coïncidence entre le désintérêt du roi et la crise des relations entre le souverain et les sociétés de la Rue Brederode, sociétés dont les principaux animateurs du groupe Balser-Bruggman étaient membres.

Privés de l'appui royal, les groupes financiers Edouard Otlet, et Balser-Bruggman ne pouvaient que s'en remettre au gouvernement. Malgré les démarches qui furent entreprises par la "S.A. des Chemins de Fer et Tramways en Perse" ou par des gens qui en étaient proches (Cazenave, le général de Norman), nous avons vu que la décision d'envoyer en Perse un diplomate qui pourrait contribuer à y défendre les intérêts belges ne fut prise qu'au terme d'un très long processus.

Une fois arrivé à Téhéran, le diplomate belge chercha à défendre et à promouvoir les intérêts de ses concitoyens. Nous ne croyons pas exagérer en disant qu'une grande part du mérite d'avoir engagé les relations entre la Belgique et la Perse dans une perspective audacieuse revient au baron Maximilien d'Erp. La volonté inébranlable dont il fit la preuve força la décision dans les secteurs verrier et sucrier. Sortant des attributions habituelles d'un agent de la carrière, il souscrivit même au capital des deux sociétés, déposant la liste des souscripteurs dans les bureaux de la Légation, harcelant les notables persans pour qu'ils souscrivent eux aussi. Cette attitude du diplomate provoqua un conflit de compétences au sein du Département des Affaires étrangères. Nous avons constaté que ce fut la Direction du Commerce et des Consuls qui prit le dessus sur la Division de la Politique au nom du principe "qui veut la fin veut les moyens".

Cette victoire de l'option "libérale" d'un service du Département ne retire rien au fait que comparée à la politique de Londres et de Saint-Petersbourg, la politique de Bruxelles fait figure bien candide et bien naïve. Empressons-nous d'ajouter que cette attitude est normale dans la mesure où la Belgique, petite nation neutre, ne devait pas se mêler à la politique des "grands". Dans la question persane toutefois, il eut fallu représenter un peu plus de poids pour prétendre parvenir à quelque résultat probant. Or, on sait que le bilan économique de la présence belge en Perse est désastreux.

Michel DUMOULIN

Il l'aurait été beaucoup moins si, au lieu de pratiquer une politique casanière, les responsables de notre politique extérieure avaient vu plus grand et agi plus rapidement dans la prise de décision, si les milieux d'affaires avaient cherché, au lieu du profit immédiat à préparer puis à gérer correctement leurs entreprises en Perse. Et nous ne dirons rien de l'absence de collaboration entre groupes financiers.

"Qui veut la fin veut les moyens" notait le Directeur du Commerce et des Consulats. Certes, mais ces moyens étaient par trop faibles et nous croyons que la meilleure illustration de cette ultime conclusion serait de comparer les moyens mis en oeuvre pour assurer le succès de la percée économique belge en Chine vers 1900 avec ceux utilisés en Perse.

Michel Dumoulin, Rue du Merlo 115 (bte 2), 1180 Bruxelles

DE EERSTE JAREN VAN DE BELGISCHE AANWEZIGHEID IN PERZIE (1887-1895)

door

Michel DUMOULIN

SAMENVATTING

De betrekkingen tussen België en Perzië tijdens de 19de eeuw zijn zeer weinig bekend. De Belgen waren nochtans de eersten om zich aan een industrieel experiment in Perzië te wagen. Dit experiment zet in rond 1887, wanneer de belangrijke Brusselse financier Edouard Oulet de "S.A. des Tramways et Chemins de Fer en Perse" opricht. Het Belgisch experiment kent echter vele moeilijkheden daar het in het nauw wordt gedreven door de Engelsen en de Russen die elkaar de hegemonie over Teheran betwisten. Het is om de Belgische doorbraak in Iran te helpen dat het ministerie van buitenlandse zaken na lang aarzelen en nadenken besluit een diplomaat in Perzië aan te stellen. Onderhavig artikel behandelt in eerste instantie de gebeurtenissen tussen 1887 en 1890, of m.a.w. de periode tussen de stichting van de spoorwegmaatschappij en de aankomst van een officieel vertegenwoordiger van België in Teheran.

In de tweede plaats behandelen we hier de Belgische verwezenlijkingen in Perzië tussen 1890 en 1895. Die verwezenlijkingen grijpen vooral in de nijverheidssector plaats. Inderdaad, in juli 1891 stichten enkele Brusselse zakenlui, op aansturen van Charles Balsler en Georges Bruggman, een "Comité d'études industrielles en Perse". Dit comité ligt aan de grondslag van de oprichting van drie handelsmaatschappijen die bestemd zijn om concessies betreffende de fabricage van glas en suiker en de verdeling van verlichtingsgas in Iran te verzorgen.

We hebben getracht enerzijds in het kort de geschiedenis van die maatschap-

pijen te schetsen, en anderzijds een beeld op te hangen van wat die maatschappijen binnen de Belgische buitenlandse expansie rond 1895 betekenen.

We hebben, bovendien, de activiteiten ontplooid door Baron d'Erp ten gunste van de Belgische ondernemingen nagegaan. Die activiteit situeerde zich op de rand van wat het Ministerie van Buitenlandse Zaken van de kant van haar ambtenaren inzake de bevordering van de economische belangen van België in de wereld kon toelaten. Het geval van Baron d'Erp bracht al snel de houding van de verantwoordelijken voor de buitenlandse politiek in deze kwestie aan het licht.

Ondanks de inspanningen van de diplomaat loopt het Belgisch industrieel experiment in Perzië op een mislukking uit. Die mislukking is vooral te wijten aan de bijzondere omstandigheden waarin het Perzië van toen leefde : enerzijds omstandigheden voortkomende uit de tegenstelling tussen Londen en St.-Petersburg, anderzijds toestanden eigen aan het economische en sociale bestel van het land. Maar ook de Belgische zakenlui zijn gedeeltelijk verantwoordelijk voor die mislukking. Het ontbreken van ernstige marktstudies, van kennis van de grondstoffen, enz. en het affairisme van de zakenkringen speelden zeker een belangrijke rol. Ook het gebrek aan samenhang binnen het beleid van de diensten van Buitenlandse Zaken t.o.v. de houding die men moest aannemen om de buitenlandse politiek te steunen had zijn invloed.

THE FIRST YEARS OF THE BELGIAN PRESENCE IN PERSIA (1887-1895)

by

Michel DUMOULIN

SUMMARY

Very little is known about the relations between Belgium and Persia in the 19th century.

Yet, the Belgians were the first to venture in an industrial experiment in Persia. This experiment starts about 1887 when the Brussels captain of finance Edouard Otlet establishes the "S.A. des Tramways et Chemins de Fer en Perse". However, the Belgian experiment meets with many difficulties, being pressed hard by the British and the Russians who contend with each other for the hegemony over Teheran. It is in order to help the Belgian break-through in Iran and after long and hesitating thinking that the minister of foreign affairs decides to appoint a diplomat in Persia.

The present article deals in the first place with the events between 1887 and 1890 or, in other words, with the period between the foundation of the railway-company and the arrival of an official representative of Belgium in Teheran.

In the second place we deal here with the Belgian realizations in Persia between 1890 and 1895. It is mainly in the industrial sector that those realizations come about. Indeed, in July, 1891 a few Brussels businessmen, at the

instigation of Charles Balsler and Georges Bruggman, set up a "Comité d'études industrielles en Perse".

This committee is at the basis of the foundation of three trade-companies aimed at exploiting concessions with regard to the manufacturing of glass and sugar and the distribution of illumination-gas in Iran.

We have tried, on the one hand, briefly to outline the history of those companies and, on the other hand, to give an idea of what those companies meant within the Belgian foreign expansion about 1895.

Moreover, we have retraced the activities put forth by Baron d'Erp in favour of the Belgian enterprises. That activity was situated on the brink of what the ministry of foreign affairs could allow its officials with regard to the promotion of the Belgian economic interests in the world. The case of Baron d'Erp soon brought to light the attitude of those who were responsible for the foreign policy in this matter.

In spite of the diplomat's efforts the Belgian experiment in Persia results in a failure. That failure is mainly to be attributed to the special circumstances prevailing in Persia in those days : on the one hand circumstances resulting from the opposition between London and St. Petersburg, on the other hand situations inherent in the economic and social systems of the country. But also the Belgian businessmen are partly responsible for that failure. The lack of serious market research, a deficient knowledge of raw materials, etc. and the intrusion of business into politics of the business-circles certainly played an important part. The lack of cohesion in the policy of the Foreign Affairs services with regard to the attitude to be assumed to support the foreign policy, also had its influence.